

# TFD Review



## Investir dans la REDD-plus

Recommandations consensuelles  
sur les cadres de financement et  
d'application de la REDD-plus

Mars 2010

The Forests Dialogue

## Comité Directeur de TFD de 2010

**George Asher**

Lake Taupo Forest Trust—  
*New Zealand*

**Marcus Colchester**

Forest Peoples Programme

**Minnie Degawan**

International Alliance of  
Indigenous and Tribal Peoples  
of the Tropical Forests

**Gerhard Dieterle**

The World Bank

**Peter Gardiner**

Mondi

**James Griffiths, TFD Co-Leader**

World Business Council for  
Sustainable Development

**Jack Hurd**

The Nature Conservancy

**Peter Kanowski**

Australian National University

**Matti Karjula**

Stora Enso

**Jeannette Gurung**

Women Organizing for Change in  
Agriculture and NRM (WOCAN)

**Lars Laestadius**

World Resources Institute

**Stewart Maginnis, TFD Co-Leader**

International Union for the  
Conservation of Nature (IUCN)

**James Mayers**

International Institute for  
Environment and Development  
(IIED)

**Colin McKenzie**

Global Forest Partners

**Cassie Phillips**

Weyerhaeuser Company

**Bob Ramsay**

Building and Woodworkers  
International (BWI)

**Carlos Roxo**

Fibria

**Antti Sahi**

Confederation of European  
Private Forest Owners (CEPF)

**Liz Sandler**

American Forest Foundation

**Roberto Smeraldi**

Amigos da Terra—  
*Amazonia Brasileira*

**Ken Strassner**

Kimberly-Clark

**Rod Taylor**

WWF International

**Justin Ward**

Conservation International

**Emmanuel Ze Meka**

International Tropical Timber  
Organization (ITTO)

## Secrétariat du TFD

**Gary Dunning**

Directeur Exécutif

**Teresa Sarroca**

Directrice du programme

**Xiaoting Hou**

Coordinatrice du programme

**Lisa O'Brien**

Coordinatrice Administrative

Le travail effectué par **The Forests Dialogue** (TFD, le Dialogue sur les forêts) est exécuté par un Secrétariat hébergé par l'École de foresterie et des études environnementales (F&ES) au sein de l'Université de Yale aux États-Unis.

TFD est un programme indépendant composé de particuliers et dirigé par un comité de pilotage avec les principaux acteurs du secteur.

Les statuts et rapports de TFD ne représentent pas nécessairement les vues de l'École F&ES. Pour toute demande de renseignements, contactez Gary Dunning au TFD : [tfd@yale.edu](mailto:tfd@yale.edu).

# TFD Review

## Investir dans la REDD-plus

Recommandations  
consensuelles sur les  
cadres de financement  
et d'application de  
la REDD-plus

The Forests Dialogue  
360 Prospect Street  
New Haven, CT 06511  
USA  
phone +1 203 432 5966  
email: [tfd@yale.edu](mailto:tfd@yale.edu)  
web: [www.theforestdialogue.org](http://www.theforestdialogue.org)



# Table des Matières

Acronymes et Abréviations	4
Préface	5
Recommandations Essentielles pour Investir Dans la REDD-Plus	6
Fondements de la REDD-plus: de solides principes et une gamme complète d'options liées aux forêts	6
Phases de la REDD-plus	8
Architecture financière	10
Mesure, communication, vérification et garantie financière	12
Arrangements institutionnels	14
Introduction	17
Dialogues sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus	17
À propos de The Forests Dialogue	19
Le projet Norad « Scaling up voices »	19
La REDD-plus — Une Stratégie D'atténuation Des Effets Des Changements Climatiques	21
La REDD-plus en négociation	23
Portée de la REDD-plus et Principes	26
Portée de la REDD-plus	26
Principes directeurs et portée de l'architecture REDD-plus	27
Point de départ des dialogues	30
Définitions	32
Cadre Opérationnel pour les Phases de la REDD-plus, avec les Principaux Résultats, Garde Fous, Mécanismes de Financement Et Déclencheurs	36
Introduction à l'approche par phases	37
Première phase: Préparation et mise en place	40
Deuxième phase: Politiques et mesures	44
Troisième phase: Paiements liés aux résultats	50
Architecture Financière	53
Engagements, réforme de la gouvernance et financement mixte	53
Options de financement par les fonds publics et par le marché dans le cadre d'une approche par phases	55
Mesure, Communication et Vérification, Garantie Financière, Garde Fous Sociaux Et Environnementaux	57
Dispositions Institutionnelles	61
Réforme de la gouvernance et processus inclusifs	61
Leçons tirées de la comptabilité et des codes des impôts normalisés	63
Rôle Futur du TFD	64
Commentaire de Conclusion	65
Notes Finales	66
Références et Sources pour de plus Amples Informations	67
Participants aux Dialogues	68
Remerciements	72

## Acronymes et Abréviations

<b>APD</b>	aide publique au développement
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CDD</b>	Commission du développement durable (ONU)
<b>CO<sub>2</sub></b>	dioxyde de carbone
<b>COP</b>	Conférence des Parties à la CCNUCC
<b>ECOSOC</b>	Conseil économique et social des Nations Unies
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>FCPF</b>	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
<b>FIP</b>	Programme d'investissement forestier
<b>FLEG</b>	forest law enforcement and governance
<b>FUNF</b>	Forum des Nations Unies sur les forêts
<b>GDF</b>	gestion durable des forêts
<b>GFD</b>	gestion forestière durable
<b>Gt</b>	gigatonne
<b>MAAN</b>	mesures d'atténuation appropriées au niveau national
<b>MDP</b>	Mécanisme pour un développement propre
<b>MRV</b>	mesure, communication et vérification
<b>Norad</b>	Agence norvégienne de coopération au développement
<b>OIBT</b>	Organisation internationale des bois tropicaux
<b>ONU-REDD</b>	Programme ONU-REDD, initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le développement
<b>REDDes</b>	(programme thématique de l'OIBT sur la) Réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales
<b>REDD-plus</b>	réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts
<b>TFD</b>	The Forests Dialogue
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature

## Préface

Entre avril et août 2009, The Forests Dialogue (TFD) a organisé quatre dialogues sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus dont les résultats sont communiqués dans le présent rapport. Ce dernier n'est pas un travail de recherche : il traduit les perceptions, opinions et recommandations exprimées par tous ceux qui ont participé aux dialogues. Il convient de le replacer dans le contexte temporel dans lequel se sont déroulés les dialogues — alors que les négociations internationales sur la REDD-plus allaient bon train, en vue de la 15e session de la Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Copenhague, en décembre 2009. Bien souvent, les participants ont exprimé leur opinion dans un langage qui reflétait celui des discussions et délibérations sur la REDD-plus dans le cadre des négociations internationales en cours.

Les résultats des quatre dialogues ont directement alimenté le processus de négociation mondial. À cet égard, les recommandations adressées au groupe de travail informel sur le financement provisoire de la REDD et faites à l'occasion des pourparlers de la CCNUCC à Bangkok en septembre/octobre 2009 sont particulièrement importantes. Elles servent, en effet, de fondement à la présente publication, qui offre une synthèse des contributions des responsables des forêts ayant participé aux dialogues. Nous formons l'espoir que les résultats présentés ici contribueront aux débats en cours sur l'élaboration de la REDD-plus, en particulier au niveau national, dans les pays où la planification de la mise en place de la REDD bat actuellement son plein.

Dans le présent document, on entend par « REDD-plus » la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, y compris au moyen de la conservation des forêts, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier, comme énoncé dans l'Article 1.iii.b du Plan d'action de Bali.

# Recommandations Essentielles pour Investir dans la REDD-plus



Varghese Paul Kottayil

## Consensus sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus

Les recommandations qui suivent constituent le principal résultat des quatre dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus. Elles représentent l'opinion de près de 100 responsables des forêts représentant des groupes environnementaux et sociaux, des entreprises, des populations autochtones, des groupes scientifiques et des communautés forestières, des syndicats, des propriétaires de forêts, des gouvernements et des organisations internationales.

## FONDEMENTS DE LA REDD-PLUS : DE SOLIDES PRINCIPES ET UNE GAMME COMPLÈTE D'OPTIONS LIÉES AUX FORÊTS

**1. Asseoir fermement la REDD-plus sur des principes de durabilité.** Les mécanismes de financement de la REDD-plus doivent être suffisamment robustes pour faire face aux fuites de carbone, tant au niveau national qu'international ; utiliser des niveaux de référence crédibles ; et parvenir à une additionnalité vérifiable. Les projets REDD-plus doivent démontrer :

- **une intégrité écologique** — en maintenant ou en améliorant la conservation de la biodiversité et d'autres fonctions écosystémiques des forêts telles que l'approvisionnement en eau, en aliments, en combustible et en fibres
- **une intégrité sociale** — en reconnaissant, protégeant et respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales et en veillant à ce qu'elles puissent améliorer leurs moyens d'existence et profiter des avantages de la REDD-plus
- **une intégrité atmosphérique** — en conduisant à des réductions réelles des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et à la stabilisation du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère tout en réduisant fortement les émissions dans d'autres secteurs, conformément aux recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- **une intégrité économique** — en procurant de nouvelles possibilités de développement économique fondées sur la valeur totale de la forêt comme source de biens et de services

écosystémiques multiples, notamment des sources de revenu nouvelles et prévisibles suffisantes pour que les gestionnaires des ressources, les propriétaires et les communautés locales puissent faire face aux coûts additionnels des pratiques de gestion durable et de conservation, et renforcées par des dispositions institutionnelles et politiques équitables et transparentes.



Maria Sanz-Sanchez

Les mécanismes de financement de la REDD-plus doivent être :

- ▶ **effectifs** — ils doivent contribuer à la stabilisation tangible des concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre, vérifiable de manière indépendante par des organismes tierce partie
- ▶ **efficaces** — ils doivent faire en sorte que les résultats soient à la hauteur de l'investissement et permettre aux institutions du secteur privé aussi bien que du secteur public de participer sur un même pied d'égalité
- ▶ **équitables** — ils doivent, au minimum, éviter d'exposer à de plus grands risques les communautés rurales pauvres et les plus marginalisées dont les moyens d'existence dépendent des forêts ; empêcher la distorsion des marchés de produits forestiers ; et permettre une participation large et équitable aux niveaux national et international.

**2. Concevoir une gamme complète de solutions utilisant les forêts pour atténuer les changements climatiques.** La REDD-plus doit créer des incitations pour toute la gamme d'activités d'atténuation des effets des changements climatiques fondées sur les forêts, en s'appuyant sur les principes et pratiques de gestion durable des forêts. Outre la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, les mécanismes de financement de la REDD-plus doivent aussi encourager d'autres mesures de conservation des forêts, la gestion durable des forêts et l'accroissement des stocks de carbone comme envisagé dans le Plan d'action de Bali élaboré par la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC).

**3. Donner la priorité à la diversité biologique menacée.** Les investissements initiaux doivent donner la priorité à la conservation des régions les plus menacées qui possèdent le taux le plus élevé de diversité biologique.

#### PHASES DE LA REDD-PLUS

**4. Une approche par phases assortie de solides garde-fous fondés sur les résultats.** Les participants aux dialogues TFD ont discuté des éléments essentiels d'une approche par phases dont un modèle a été décrit en 2009 dans le Rapport Meridian.<sup>1</sup> Une telle approche permettrait à la REDD-plus de s'attaquer aux moteurs du déboisement à l'échelon national, selon les circonstances particulières du pays concerné.

*Première phase.* Cette phase initiale de préparation et de mise en place suppose l'élaboration d'une stratégie REDD-plus au niveau national, comprenant la définition et la priorisation des politiques fondamentales et des mesures de renforcement des capacités, tant pour les acteurs étatiques que non étatiques. Cette phase préparerait le terrain pour les investissements de la deuxième phase grâce à la mise au point de systèmes MRV (mesure, communication et vérification) et à la définition des protocoles requis. Des mécanismes de subvention et d'investissement des secteurs public et privé, multilatéraux et bilatéraux, tels que le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FPCF) de la Banque mondiale, le Programme ONU-REDD (initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement) et le marché volontaire du carbone, pourraient soutenir le déroulement de cette phase.

*Deuxième phase.* Au cours d'une deuxième phase intermédiaire, des politiques et des mesures d'habilitation seraient mises en place pour permettre l'application de la REDD-plus et, selon les résultats, encourager des investissements publics et privés revus à la hausse dans les domaines suivants :

- ▶ les capacités institutionnelles, la gouvernance forestière et l'information

- les réformes du régime foncier, la gestion durable des forêts, la restauration des paysages forestiers dégradés, le renforcement de la conservation des aires protégées et la gestion des feux à l'échelon communautaire
- les activités hors secteur forestier nécessaires à la réduction des pressions sur les forêts comme la promotion d'une agriculture durable certifiée, la production durable en énergie de la biomasse, l'agroforesterie et l'amélioration de la productivité agricole à petite échelle.



Chimère Diaw

Les contributions volontaires des gouvernements, des prélèvements internationaux liés au marché et aux transactions, ainsi que l'adjudication des allocations d'émissions font partie des ressources financières qui pourraient soutenir le déroulement de cette phase. Les sources de financement concessionnaire multilatéral telles que le Programme d'investissement forestier (FIP) ainsi que les fonds bilatéraux, les financements privés et les paiements anticipés du marché sont aussi des options, mais doivent s'appuyer sur les résultats.

*Troisième phase.* Dans cette phase, les mécanismes du marché — tels que le marché du carbone — et les mécanismes reposant sur des fonds publics devraient fournir des paiements liés aux résultats en fonction des réductions d'émissions vérifiables par tierce partie et de l'accroissement des stocks de carbone. Les politiques du marché seraient conçues dans le but de créer des mécanismes de distribution équitable, de stabiliser les prix et de mettre au point des systèmes de gestion des risques et de gestion du crédit.

**5. Déclencheurs de la transition d'une phase à la suivante.** L'aptitude des pays de passer d'une phase à la suivante devrait être déterminée par des déclencheurs définis par un organe de vérification et contribuant à orienter et à faciliter les processus plutôt qu'à les bloquer. Les déclencheurs fonctionneraient comme des indicateurs référencés et ne constitueraient ni une obligation, ni un moyen de vérification. Les politiques et les critères de sauvegarde permettant d'accéder au marché



Rodrigo A. Valderrama

réglementé doivent s'appliquer aussi bien aux pays forestiers qu'aux pays donateurs et aux entreprises qui aspirent à participer à des arrangements REDD-plus.

#### **6. Un cadre opérationnel pour les phases de la REDD-plus intégrant résultats clés, garde-fous, mécanismes de financement et déclencheurs.**

Le cadre opérationnel résumé dans le tableau suivant présente les caractéristiques essentielles des trois phases d'une approche progressive de la REDD-plus (Tableau 1).

### **ARCHITECTURE FINANCIÈRE**

**7. Stabilité financière grâce au financement public et privé et aux engagements des pays.** Pour qu'il y ait des flux financiers stables, fiables et à long terme, il faut une excellente coordination entre donateurs et investisseurs des secteurs public et privé. Il faut également que les pays, aussi bien développés qu'en voie de développement, prennent des engagements fermes. Les pays développés doivent avoir la volonté de garantir leur appui ainsi que des arrangements financiers de longue durée qui se démarquent des modèles habituels de transferts financiers nord sud. Quant aux pays en voie de développement, ils doivent s'engager à procéder à des réformes politiques et institutionnelles axées sur la transformation des dynamiques d'occupation des sols, sur la gouvernance des forêts et sur le flux de ressources vers les populations autochtones et les communautés locales.

**8. Un portefeuille de mécanismes de financement.** Vu l'ampleur des enjeux, dans le contexte d'une approche par phases pertinente, il s'agit de dépasser le débat « marchés contre fonds publics » pour constituer un portefeuille ayant recours, de manière optimale et coordonnée, aussi bien aux marchés qu'aux fonds publics, sans oublier d'autres sources de financement. Une large coalition d'institutions des secteurs public et privé devra fournir, selon les capacités de chaque institution, les investissements initiaux nécessaires à la première et à la deuxième phase ; les investissements devront comprendre des prêts et subventions bilatéraux et multilatéraux.

**9. Additionnalité des fonds.** Le financement de la REDD-plus doit s'ajouter aux fonds habituels de l'aide publique au développement.

**TABLEAU 1: RÉSUMÉ DU CADRE OPÉRATIONNEL POUR LES PHASES DE REDD-PLUS ÉLABORÉES DURANT LES DIALOGUES TFD SUR LES CADRES DE FINANCEMENT ET D'APPLICATION DE LA REDD-PLUS.**

	<b>PREMIÈRE PHASE : Préparation et mise en place</b>	<b>DEUXIÈME PHASE : Politiques et mesures</b>	<b>TROISIÈME PHASE : Paiements liés aux résultats</b>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaboration de stratégies nationales REDD-plus</li> <li>Évaluation des moteurs du déboisement</li> <li>Définition claire des droits</li> <li>Développement institutionnel</li> <li>Activités de démonstration</li> <li>Déploiement de processus pluriacteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution de portefeuilles nationaux</li> <li>Partage des avantages et distribution équitable</li> <li>Développement de la capacité institutionnelle, renforcement de la gouvernance forestière et réalisation de la réforme du régime foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réductions des émissions vérifiables par tierce partie et accroissement des stocks de carbone</li> <li>Mécanismes de distribution équitable</li> <li>Évaluation des impacts environnementaux et sociaux</li> </ul>
<b>Garde-fous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence</li> <li>Participation et représentation</li> <li>Attention particulière portée aux femmes et aux personnes démunies les plus vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifications sociales et environnementales</li> <li>Vérifications de la gouvernance et de la légalité</li> <li>Consentement préalable donné librement en connaissance de cause</li> <li>Mise en place de systèmes MRV</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des systèmes MRV</li> <li>Vérification du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, vérifications sociales et environnementales</li> </ul>
<b>Mécanismes de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Subventions multilatérales et bilatérales</li> <li>Mécanismes tels que le FCPF et le Programme ONU REDD</li> <li>Marchés volontaires du carbone</li> <li>Financement par le secteur public et le secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Application de tous les instruments financiers possibles dans le cadre d'un portefeuille</li> <li>Augmentation des investissements du secteur public et du secteur privé</li> <li>Mise en œuvre de mécanismes de distribution équitable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marché réglementé</li> <li>Fonds réglementés hors marché</li> <li>Garantie contre le risque</li> <li>Mécanismes de distribution équitable</li> </ul>
<b>Déclencheurs/ critères d'aptitude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Approbation pluriacteurs</li> <li>Élaboration d'un plan visant à surmonter les lacunes de la gouvernance et des politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Systèmes adéquats de garantie juridique et de régime foncier</li> <li>Approbation de la distribution des avantages</li> <li>Capacité nationale de vérification par tierce partie</li> <li>Indicateurs supplétifs</li> </ul>	

Voir page 36 pour le cadre complet.

## **MESURE, COMMUNICATION, VÉRIFICATION ET GARANTIE FINANCIÈRE**

**10. Un système MRV solide.** Pour toutes les phases de l'approche progressive, la REDD-plus doit disposer de garde-fous environnementaux, sociaux et financiers, ainsi que de systèmes MRV solides, aux niveaux local, national et mondial.

**11. Mise en œuvre fondée sur les résultats et garde-fous.** Le financement de la REDD-plus doit reposer sur une mise en œuvre axée sur les résultats, et notamment dans la deuxième phase, les résultats basés sur des indicateurs supplémentifs, avec des garde fous pertinents à toutes les phases. Les résultats de la troisième phase doivent être étayés par une vérification indépendante par tierce partie des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> tenant compte des circonstances particulières de chaque pays. Durant la deuxième phase, les indicateurs supplémentifs pourraient être le déboisement global ou des mesures telles que la mise en œuvre de politiques et le renforcement, en pratique, des droits des communautés locales.

**12. Évaluation sociale, environnementale et financière en plus de la mesure du carbone.** Pour toutes les phases, l'évaluation des résultats des activités REDD-plus doit comprendre des indicateurs sociaux, environnementaux et financiers en plus de la mesure des résultats relatifs au carbone. Des processus socialement, écologiquement et financièrement rationnels, fondés sur une gestion adaptative et l'apprentissage pratique, avec la participation pleine et entière de la communauté, produiront des actifs de carbone sûrs et négociables, adaptés au système axé sur les résultats qui caractérise la troisième phase. Selon les circonstances nationales, les garde fous sociaux et environnementaux doivent être évalués parallèlement au système MRV pour démontrer la mesure dans laquelle la REDD-plus progresse dans tous ces domaines.

**13. Des vérifications sociales, environnementales et financières pourraient compléter et accompagner les systèmes MRV.** Les vérifications sociales, environnementales et financières doivent :

- ▶ avoir le même statut que les autres aspects de la mesure de la REDD-plus
- ▶ rester indépendantes et maintenir simultanément la possibilité de céder les audits sociaux et environnementaux à une tierce partie
- ▶ s'inscrire dans le cadre d'une coordination améliorée entre les services gouvernementaux compétents
- ▶ n'être soumises qu'à un contrôle gouvernemental limité
- ▶ empêcher des coûts de transaction excessifs en raison de la complexité des dispositions de coordination interagences
- ▶ s'appuyer sur les meilleures pratiques
- ▶ favoriser la collaboration avec le secteur privé.

**14. Vérification des résultats relatifs aux moyens d'existence, aux droits, au partage des avantages et à la consultation.** L'audit social doit recouvrir :

- ▶ les dispositions prises pour que les hommes, les femmes et les jeunes des communautés locales et des populations autochtones participent à la conception de mécanismes REDD-plus et aux activités REDD-plus
- ▶ des arrangements clairs de partage des avantages dans le but de promouvoir l'équité entre acteurs au sein des communautés — il ne s'agit pas de fixer les avantages, mais de veiller à ce que le mécanisme de distribution soit adapté
- ▶ la mesure des effets négatifs envers les moyens d'existence tributaires des forêts
- ▶ le respect du consentement préalable donné librement en connaissance de cause par les populations autochtones et par les communautés locales
- ▶ la vérification indépendante par tierce partie.

**15. Biodiversité et services écosystémiques.** Un audit environnemental doit recouvrir :

- ▶ la redistribution de coavantages écosystémiques et de biodiversité

- la priorité accordée aux régions disposant d'une biodiversité étendue, y compris la prise rapide de mesures de restauration des paysages forestiers
- la vérification indépendante par tierce partie.

**16. Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause : une question de droit et de procédure.** Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause est un droit pour les populations autochtones. C'est également un processus consultatif et une obligation s'appliquant à tous les acteurs, tels que les communautés locales et les propriétaires de forêts.

#### **ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS**

**17. Renforcer la gouvernance par une gestion adaptative, par un pilotage et par un apprentissage basé sur la pratique.** Les mesures de renforcement des dispositions de gouvernance et des institutions chargées de la gouvernance doivent comprendre l'apprentissage par le pilotage, la gestion adaptative et le transfert de connaissances et se concentrer sur les progrès à obtenir dans des domaines clés, tels que les droits relatifs au carbone, le régime foncier et les mécanismes de distribution.

**18. Organe de surveillance de la REDD-plus sous les auspices de la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC.** Pour garantir un financement viable de la REDD plus à longue échéance, il convient de créer un organe de surveillance de la REDD-plus doté de responsabilités techniques, financières et administratives et représenté dans toutes les régions de l'ONU. La structure des neuf groupes majeurs en vigueur au Conseil économique et social des Nations Unies — telle qu'on la trouve au Forum des Nations Unies sur les forêts et à la Commission du développement durable — peut servir de modèle pour une participation inclusive des acteurs grâce à une représentation légitime.

**19. Mandat de l'organe de surveillance international et de la COP.** L'organe de surveillance de la REDD-plus doit être doté de l'autorité

nécessaire pour évaluer l'aptitude des pays à passer d'une phase à l'autre de la REDD-plus. La COP pourrait fixer les priorités, par exemple le plafond de la proportion d'émissions de CO<sub>2</sub> qu'un pays de l'Annexe I peut compenser.

**20. Approche intersectorielle pour les organes REDD-plus nationaux.** Les organes nationaux de coordination de la REDD-plus doivent travailler avec les secteurs public et privé et avoir une composition pluriacteurs.



Ben Gunneberg

**21. S'appuyer sur l'expérience des programmes existants en matière de certification, de mesure et de vérification.** Les mécanismes REDD-plus doivent s'appuyer sur l'expérience acquise sur le marché volontaire du carbone, en particulier pour ce qui est de la comptabilité du marché du carbone, de normes et de certifications crédibles. Au niveau national, les dispositions de REDD plus devraient faire usage des structures et règlements gouvernementaux en vigueur et capitaliser sur les mécanismes de mesure existants et de vérification indépendante par tierce partie, comme les systèmes de certification des forêts.

**22. Normes relatives à la comptabilité et aux codes des impôts fondées sur les pratiques actuelles.** Il convient d'établir des normes relatives aux codes des impôts et à la comptabilité financière pour les transactions et les investissements carbone dans les secteurs public et privé ; elles doivent être conformes aux pratiques et aux institutions existantes. Lorsque ces dernières sont insuffisantes, de nouveaux mécanismes doivent être créés. Au niveau international, la vérification des transactions pourrait s'appuyer sur le Relevé international des transactions.<sup>2</sup>

**23. Mécanismes d'arbitrage et de règlement des différends.** Les structures de gouvernance de la REDD-plus, tant au niveau national qu'international, doivent comprendre des mécanismes indépendants d'arbitrage et de règlement des différends.

**24. Coordination renforcée et recours aux instruments existants.** Pour abaisser le plus possible les coûts de transaction et éviter la création d'un



Gerhard Dieterle

nouveau mécanisme mondial, il serait préférable de recourir aux instruments actuels fondés sur les forêts (i.e. les processus FLEG — Forest Law Enforcement and Governance, les accords de partenariat volontaires, le Programme ONU REDD, le FIP et le FCPF). Des efforts doivent être déployés pour renforcer la coordination et la collaboration entre ces instruments.

**25. Gestion inclusive et responsable des forêts par des partenariats solides et une participation active.** La REDD-plus doit reposer sur une gestion transparente, inclusive et responsable des forêts, ancrée dans les processus locaux. Cela suppose que l'on forme des partenariats solides basés sur le respect des droits et la participation active des populations autochtones et des communautés locales, conformes aux obligations et normes internationales, telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et aux mesures et systèmes juridiques définis au plan local. Les principales préoccupations consistent à préciser et à renforcer le régime foncier, les droits de propriété et ceux relatifs au carbone.

**26. Interventions concrètes et efficaces dans le cadre de plates-formes pluriacteurs.** Dans la mesure du possible, l'engagement des acteurs doit s'appuyer sur les multiples expériences nationales de participation des acteurs aux processus FLEG. Des plates-formes pluriacteurs, dans le cadre du processus de planification REDD-plus, contribueront non seulement à assurer une participation et une représentation équitables, mais aussi à garantir un processus plus concret et des interventions plus efficaces. Les plates-formes pluriacteurs, en encourageant une meilleure compréhension du rôle de chaque groupe d'acteurs et en améliorant la communication entre les groupes, peuvent contribuer à éviter ou à atténuer les conflits.

# Introduction

## **DIALOGUES SUR LES CADRES DE FINANCEMENT ET D'APPLICATION DE LA REDD-PLUS**

La REDD-plus est un mécanisme mondial en cours de construction et de négociation sous l'égide de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). L'Accord de Copenhague, fruit de la 15e session de la Conférence des Parties (COP) à la CCNUCC, réserve un rôle de premier plan à la REDD-plus, mais cet accord n'étant pas juridiquement contraignant, tous les yeux se tournent désormais vers la COP 16 qui aura lieu à Mexico en décembre 2010. La force de tout nouvel accord qui pourrait en résulter et la mesure dans laquelle les pays de l'Annexe I s'engageront à remplir des objectifs de réduction d'émissions juridiquement contraignants détermineront l'avenir de tout futur mécanisme REDD-plus mondial.

Pour que la REDD-plus soit efficace, son concept et son application doivent reposer sur un mécanisme financier robuste et prévisible, transparent et équitable, et bénéficiaire de l'appui des principaux groupes d'acteurs. En 2007 et 2008, The Forests Dialogue (TFD) a conclu avec succès une première vague de dialogues sur le thème « Les forêts et le climat » avec la participation de 275 responsables des forêts. Ces dialogues ont culminé avec la publication d'un document de référence *Beyond REDD: The Role of Forests in Climate Change*.<sup>3</sup> Dans le sillage de cette série de dialogues, il est apparu que les décideurs avaient besoin d'idées plus précises et plus détaillées ainsi que de recommandations sur une architecture financière possible pour un futur mécanisme REDD-plus. Le TFD y a répondu en organisant un ensemble de dialogues spécifiquement consacrés aux aspects financiers d'un cadre opérationnel futur pour l'application de la REDD-plus.

Les quatre dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD plus se sont déroulés en 2009, avant la COP 15 qui a eu lieu à Copenhague, en décembre de la même année. Les dialogues ont été organisés :

- ▶ les 25 et 26 avril à New York, États-Unis, parallèlement à une session du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF)
- ▶ les 19 et 20 juillet à Montreux, Suisse, après les réunions du Conseil du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et du Programme ONU REDD (initiative collaborative des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement)
- ▶ les 5 et 6 août à Gland, Suisse
- ▶ les 2 et 3 septembre à Londres, Royaume-Uni.

Près de 100 responsables des forêts, représentant des groupes environnementaux et sociaux, des entreprises, des populations autochtones, des groupes scientifiques et communautés forestières, des syndicats, des propriétaires de forêts, des universités, des gouvernements et des organisations internationales, ont participé aux dialogues. Une liste des participants se trouve en pages 59 et 61 du présent rapport.

Les cinq principes directeurs de *Beyond REDD: The Role of Forests in Climate Change* ont servi de fondation aux dialogues sur le financement et l'application de la REDD-plus. Ces principes sont les suivants :

- ▶ Faire en sorte que les solutions aux changements climatiques fondées sur les forêts soutiennent le développement durable, aussi bien dans les pays forestalement riches que pauvres.
- ▶ S'attaquer aux moteurs du déboisement hors du secteur des forêts.
- ▶ Soutenir une gouvernance des forêts transparente, inclusive et responsable.
- ▶ Encourager les processus locaux en vue de préciser et de renforcer le régime foncier, les droits de propriété et ceux relatifs au carbone.
- ▶ Fournir un financement additionnel substantiel pour renforcer les capacités de mise en pratique des principes qui précèdent.

Les dialogues sur le financement et l'application de la REDD-plus avaient les objectifs suivants :

- ▶ définir les enjeux et les possibilités des différentes options de mécanismes de financement dont la communauté internationale est en train de débattre
- ▶ travailler aux solutions possibles pour les enjeux définis
- ▶ élaborer des recommandations qui seront examinées par les négociateurs avant la COP 15.



Andrey Laletin

Des débats sur l'élaboration d'un cadre opérationnel pour les phases de la REDD-plus a émergé une structure dans le cadre de laquelle ont pris forme les recommandations spécifiques du TFD sur le financement et l'application de la REDD-plus. Publiées le 1er octobre 2009, à l'occasion des pourparlers de la CCNUCC à Bangkok, les recommandations ont été reçues avec beaucoup d'intérêt par les négociateurs. Le présent rapport décrit le cadre opérationnel proposé, les recommandations et d'autres points clés mis en évidence par les dialogues.

## À PROPOS DE THE FORESTS DIALOGUE

The Forests Dialogue (TFD) est une organisation informelle qui organise et facilite des consultations d'acteurs sur différentes questions relatives aux forêts. Depuis deux ans, TFD a organisé sept dialogues internationaux sur le thème « Les forêts et le climat » auxquels ont participé des centaines de chefs de file d'une large gamme de groupes d'acteurs. TFD tient actuellement des consultations sur la mise en place de la REDD dans le cadre d'une série de trois dialogues sur le terrain, en Afrique et en Amérique latine.

## LE PROJET NORAD « SCALING UP VOICES »

Les dialogues TFD sur le financement et l'application de la REDD-plus ont été organisés dans le cadre du projet « Scaling Up Voices for Influencing a Post-2012 Climate-change Regime: Shaping Pro-poor REDD Options » (Amplifier les voix pour influencer un régime post-2012 sur les changements climatiques : forger des options REDD favorables

aux pauvres) financé par l'Agence norvégienne pour la coopération au développement (Norad) et exécuté par TFD et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Le projet a pour objectif de contribuer à obtenir des réductions tangibles d'émissions grâce aux forêts, dans le cadre de processus nationaux de mise en place de la REDD et, au bout du compte, un régime post 2012 sur les changements climatiques, tout en apportant des avantages directs aux populations démunies dépendantes des forêts, et en préservant les valeurs environnementales. La portée du projet est certes, internationale, mais celui ci tisse des liens entre les niveaux international et national en soutenant les processus nationaux de mise en place de la REDD. Les groupes cibles sont les acteurs de la société civile, les populations autochtones, le secteur privé et les décideurs. Les résultats comprennent la formation d'un consensus, la création de liens fondés sur les connaissances, entre les processus national et international, et des campagnes internationales de sensibilisation.



g-d: Agus Setyarso et Juan Carlos Rueda

# La REDD-plus — Une Stratégie D'atténuation des Effets des Changements Climatiques

La CCNUCC définit le déboisement comme la conversion anthropique directe des terres forestières en terres non forestières. Elle n'a pas encore adopté de définition de la dégradation des forêts, mais l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) coordonne un processus qui s'y emploie. C'est dans le contexte de la CCNUCC, à la COP 11, en 2005, que le concept de REDD a été introduit pour la première fois, dans une proposition conjointe des gouvernements de Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Costa Rica, intitulée *Reducing Emissions from Deforestation in Developing Countries and Approaches to Stimulate Action*. S'en est suivi un processus qui a duré deux ans, durant lequel des questions essentielles sur la méthodologie, telles que celles qui concernent les niveaux de référence, ont été traitées avec succès. Le Plan d'action de Bali a alors proposé une action renforcée pour l'atténuation liée aux forêts dans les pays qui ne figure pas dans l'Annexe I, en envisageant « des démarches générales et des mesures d'incitation positives au sujet de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en voie de développement ; ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestier dans les pays en voie de développement ».



Ghan Shyam Pandey

Durant les années 1990, on estime que le taux annuel de déboisement a atteint 12,9 millions d'hectares, correspondant à 5,8 gigatonnes (Gt) d'émissions atmosphériques de CO<sub>2</sub> par an (FAO, 2006 ; Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007). Plus de 85 % des émissions actuelles de gaz à effet de serre résultant du déboisement et de la dégradation des forêts concernent les tropiques, ce qui fait des forêts la première source d'émission de gaz à effet de serre dans les pays tropicaux (Stern, 2006 ; FAO, 2005). Les estimations concernant la contribution du déboisement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre se situent entre 13 % et 17 % (van der Werf et al., 2009 ; Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, 2007). La totalité du carbone stocké dans les forêts sur pied est estimée



Tiina Vahanen

à 4500 Gt, ce qui est supérieur au carbone détenu dans les stocks de pétrole mondiaux restants et à la quantité totale de gaz à effet de serre se trouvant actuellement dans l'atmosphère terrestre (Stern, 2006). Une des priorités devrait, en conséquence, consister à conserver cet énorme réservoir de carbone forestier et à renforcer sa capacité à piéger davantage de carbone.

Il est généralement admis que la stabilité atmosphérique ne saurait être obtenue sans tenir compte du rôle des forêts. Il faut que les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> atteignent prochainement leur pic et se stabilisent à un niveau auquel les risques de changements climatiques catastrophiques seront atténués le plus possible, tout comme leurs effets dévastateurs et irréversibles sur les écosystèmes et les sociétés. L'atténuation des effets des changements climatiques grâce aux forêts peut favoriser des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> rapides, efficaces et économiques, mais elle devrait accompagner les stratégies d'atténuation — telles que les économies d'énergie et le développement sobre en carbone — adoptées dans d'autres secteurs. Les mécanismes de la REDD-plus devront s'attaquer aux moteurs du déboisement qui sont très variables. Beaucoup de pays forestiers auront besoin de temps pour établir leurs stratégies de lutte contre les moteurs du déboisement. À cet égard, la réforme de la gouvernance, le renforcement des capacités et la participation joueront un rôle éminemment important.

Les moyens d'existence de centaines de millions de personnes dépendent de forêts en bonne santé. Or, la gestion durable des ressources forestières peut contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, et améliorer les moyens d'existence des communautés tributaires des forêts qui, bien souvent, sont parmi les plus démunies au monde.

La gestion durable des forêts (GDF)<sup>4</sup> est également importante dans les systèmes de gestion communautaire et dans le secteur privé et devrait, en particulier, garantir les intérêts des communautés dont les moyens d'existence dépendent des forêts, conserver la biodiversité et protéger

les fonctions écosystémiques. Les forêts saines piègent plus de carbone que celles dégradées. Les forêts dont la diversité biologique est élevée résistent mieux aux perturbations et ont la capacité de s'adapter aux changements environnementaux. Les forêts naturelles soumises à une gestion durable stockent de plus vastes quantités de carbone que celles sous gestion intensive, ou encore les plantations en monoculture.

Selon la CCNUCC, 850 millions d'hectares de terres forestières seraient dégradés. Leur restauration pourrait permettre de piéger 117 Gt d'équivalent CO<sub>2</sub> d'ici à 2030, soit une fois et demi le potentiel estimé d'économies réalisées en évitant le déboisement durant la même période. La restauration des forêts dégradées améliorerait également la résilience aux changements climatiques des écosystèmes et des communautés tributaires des forêts ; elle générerait des emplois et contribuerait au développement économique rural.

## **LA REDD-PLUS EN NÉGOCIATION**

Le Plan d'action de Bali, fruit de la COP 13, en novembre 2007, a ouvert la voie aux négociations sur la multitude d'options d'atténuation des effets des changements climatiques fondées sur les forêts. Les discussions sur ce que l'on connaît désormais sous le nom de REDD-plus ont pris leur essor en 2009, en vue de la COP 15. Les questions méthodologiques relatives à l'application de la REDD-plus — mesure des stocks de carbone, établissement de niveaux de référence et questions d'additionnalité, de fuites et de permanence — ont été débattues sous l'égide de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques et technologiques de la CCNUCC. En juin 2009, le Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme a présenté un premier texte de négociation sur la REDD-plus, qui a permis aux Parties à la CCNUCC et aux acteurs de la société civile de réagir à la REDD-plus et de la négocier dans le contexte du principe de la CCNUCC de responsabilités communes, mais différenciées.

Malgré l'absence d'objectifs contraignants pour la réduction des émissions, l'Accord de Copenhague a renforcé la REDD-plus en en



Gary Dunning

faisant un élément essentiel d'une future stratégie mondiale d'atténuation des changements climatiques. Toutefois, alors que l'Accord appelle à la mise en place immédiate d'un mécanisme qui comprendrait la REDD-plus, il ne précise pas si cette dernière serait liée aux marchés ou si les pays de l'Annexe I pourraient compenser les paiements REDD par des objectifs de réduction des émissions. Dans l'Accord, les pays développés s'engagent à fournir des fonds pour l'atténuation des changements climatiques, dont l'adaptation « approcherait » 30 milliards de dollars en 2010 2012 et 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 ; une part importante de ces fonds sera versée au Fonds vert de Copenhague pour le climat.

Le Groupe de travail spécial de la CCNUCC sur l'action concertée à long terme poursuivra l'élaboration d'un mécanisme REDD-plus avant la COP 16 (décembre 2010).

L'élaboration de la REDD-plus est également influencée par les résultats d'autres processus bilatéraux et multilatéraux, tels que le Groupe de travail informel sur le financement intérimaire pour la REDD. Des processus nationaux de mise en place de la REDD sont en cours, certains avec l'aide du Programme ONU REDD et du FCPF. Au 31 janvier 2010, peu de pays de l'Annexe I avaient annoncé leurs objectifs de réduction des émissions.

Les dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD plus ont formulé les recommandations suivantes auprès des négociateurs favorables au TFD à la CCNUCC :

- ▶ Il convient de soutenir une approche par phases.
- ▶ Il serait bon de proposer les éléments du cadre opérationnel comme conditions de base de la REDD-plus dans un régime post 2012 sur les changements climatiques.
- ▶ La participation aux négociations concernant la conception et l'application de la REDD-plus devrait se poursuivre.

- Il est nécessaire de mettre l'accent sur le renforcement des capacités ; les institutions ; les systèmes MRV (mesure, communication et vérification) ; et les droits de propriété.
- La REDD-plus devrait être approfondie dans le cadre des Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (MAAN) ou des programmes d'action nationaux en matière d'adaptation, ce qui nécessitera des changements législatifs et réglementaires non négligeables. Il importe de préciser les droits, y compris ceux relatifs au carbone.
- La REDD-plus ne doit pas être marginalisée dans le processus de la CCNUCC, comme les forêts et la gestion durable des forêts l'ont été dans le Protocole de Kyoto.



Groupe de travail de James Griffiths à Gland

## Portée de la REDD-plus et Principes

### PORTÉE DE LA REDD-PLUS

Les participants aux dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus ont convenu d'un commun accord que, pour obtenir les plus fortes réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> possibles et générer des coavantages, le futur régime de la REDD-plus devrait refléter l'ensemble des options d'atténuation des effets des changements climatiques liées aux forêts, énumérées au paragraphe 1.b.iii du Plan d'action de Bali. La couverture forestière et le taux de déboisement varient énormément d'un pays à l'autre. Il conviendrait d'accorder la priorité à la conservation des forêts primaires qui apportent les meilleurs avantages d'atténuation par hectare, mais les demandes concurrentes et des conditions nationales variables obligeront à des choix et compromis difficiles. L'inclusion du large ensemble d'options d'atténuation fondées sur les forêts, présenté dans le Plan d'action de Bali permettrait à des pays ayant des taux de déboisement et de couverture forestière différents de participer et de s'engager à prendre, dans leur secteur forestier, des mesures qui entraîneraient des gains nets en carbone. Le tableau 2 présente les éléments de la REDD-plus et leur rôle potentiel vis-à-vis du maintien, de la restauration ou de la création de stocks de carbone à l'échelle du paysage.

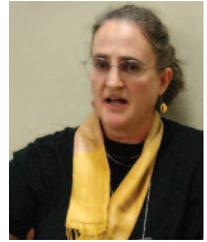
**TABEAU 2: VUE D'ENSEMBLE DES APPROCHES D'ATTÉNUATION EN MATIÈRE DE GESTION DU CARBONE À L'ÉCHELLE DU PAYSAGE FORESTIER**

Changements dans:	Changements négatifs réduits	Changements positifs améliorés
La superficie forestière (hectare)	Déboisement évité	Boisement et reboisement
La densité de carbone (carbone par hectare)	Déboisement évité	Restauration et remise en état des forêts (accroissement des stocks de carbone)

Source: Angelsen et al., 2009

Les éléments généraux de la REDD-plus sont :

- ▶ **la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts** — activités protégeant les forêts contre des menaces telles que la transformation ou la dégradation dans l'immédiat ou à moyen terme.
- ▶ **la conservation des forêts** — activités axées sur la protection des forêts naturelles, en particulier des forêts primaires. Il convient d'accorder une attention particulière aux forêts qui sont protégées, mais qui pourraient être menacées par de futures modifications (i.e. due à des fuites de carbone, nationales ou internationales). En incluant des mesures de conservation, on s'assure que les pays disposant d'une couverture forestière élevée et d'un taux de déboisement faible peuvent aussi bénéficier des mécanismes de REDD-plus.
- ▶ **la gestion forestière durable** — activités qui préservent les stocks de carbone existants dans les forêts exploitées, gérées dans un but commercial ou par des communautés, tout en garantissant la fourniture économiquement, écologiquement et socialement durable de biens et services écosystémiques associés. Ces mesures empêchent un déclin à long terme et, si possible, aident à accroître les stocks de carbone. La gestion durable des forêts devrait être appliquée dans le cadre de politiques nationales coordonnées, comprenant aussi la conservation et la restauration des forêts dégradées.
- ▶ **L'accroissement des stocks de carbone** — activités au niveau du paysage pour restaurer les écosystèmes forestiers en leur permettant d'accroître et de retenir les stocks de carbone de manière à améliorer l'intégrité écologique et sociale.



Penny Davis

## PRINCIPES DIRECTEURS ET PORTÉE DE L'ARCHITECTURE REDD-PLUS

L'accent mis par le TFD sur la portée plus générale de la REDD-plus est conforme à l'utilisation actuelle du terme dans les négociations de la CCNUCC. Dans ce cadre plus vaste, les mécanismes de financement de la REDD-plus garantiront une utilisation des options d'atténuation liées



Daniel Birchmeier

aux forêts au maximum de leur potentiel. Ainsi seront créées des incitations à la participation d'un éventail aussi large que possible de pays forestiers, y compris de pays ayant une couverture forestière étendue et un taux de déboisement faible, ce qui aidera à atténuer le plus possible les fuites au niveau international.

La REDD-plus nécessitera d'importants investissements dans des pays ayant des besoins très spécifiques. Pour que les fonds soient accessibles aux acteurs locaux, les approches se doivent d'être souples. Les principaux points à traiter porteront sur la nature et les sources des flux financiers et sur les activités qu'ils sont en mesure de soutenir. Un mécanisme financier fiable, robuste et prévisible sera caractérisé par la transparence et l'équité et jouira de l'appui de toutes les parties prenantes clefs.

Pour contribuer à la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur forestier de manière durable, la REDD-plus doit être :

- ▶ **effective** : la REDD-plus doit contribuer à la réduction mesurable et vérifiable des émissions de CO<sub>2</sub> par tierce partie. Le « gonflage » des niveaux de référence, dû aux trajectoires du développement, doit être évité. Il faut également en démontrer la permanence et l'additionnalité.
- ▶ **efficace** : les activités de REDD-plus doivent générer des réductions d'émissions à la hauteur des investissements engagés et encourager aussi bien les institutions du secteur privé que celles du secteur public à participer sur le même pied d'égalité. Le carbone forestier doit être attrayant pour les investissements.
- ▶ **équitable** : l'application de la REDD-plus doit intégralement tenir compte des communautés démunies tributaires des forêts, y compris des communautés rurales les plus marginalisées, dont les moyens d'existence dépendent des forêts. La moindre des choses serait qu'elles ne soient pas exposées à des risques plus élevés et, au contraire, que les mécanismes

de partage des avantages et d'intégration des populations autochtones et des communautés locales garantissent l'amélioration des moyens d'existence ; les dynamiques de la parité homme/femme doivent faire l'objet d'une attention particulière. L'intégration totale de ces principes dans le fonctionnement des fonds et des paiements de la REDD-plus est une condition préalable importante à l'application réussie de la REDD-plus.

Les participants aux dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus ont souligné que le financement de celle-ci doit être suffisamment robuste pour faire face aux fuites aux niveaux national et international, ainsi que pour parvenir à une additionnalité vérifiable. Les projets de REDD-plus doivent conduire à une diminution réelle et vérifiable du CO<sub>2</sub> et ne doivent pas comporter d'effets sociaux ou environnementaux négatifs. En conséquence, ils doivent se caractériser par :

- ▶ **une intégrité écologique** — en maintenant ou en améliorant la conservation de la biodiversité et d'autres fonctions écosystémiques des forêts, telles que l'approvisionnement en eau, en aliments, en combustible et en fibres.
- ▶ **une intégrité sociale** — en reconnaissant, en protégeant et en respectant les droits des populations autochtones et des communautés locales et en veillant à ce que ces populations et communautés puissent améliorer leurs moyens d'existence et profiter des avantages de la REDD-plus.
- ▶ **une intégrité atmosphérique** — en conduisant à de réelles réductions des émissions de CO<sub>2</sub> et à la stabilisation du CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, tout en réduisant fortement les émissions dans d'autres secteurs, conformément aux recommandations du 4e Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

## POINT DE DÉPART DES DIALOGUES

Les principales conclusions de la publication *TFD Beyond REDD: The Role of Forests in Climate Change* ont constitué un bon point de départ pour les discussions sur l'architecture financière de la REDD-plus. La stabilisation des concentrations atmosphériques de CO<sub>2</sub> ne sera garantie que si la REDD-plus fait partie intégrante de l'arrangement post 2012 sur les changements climatiques. La REDD-plus donnera son plein potentiel d'atténuation du CO<sub>2</sub> si les mesures sont harmonisées avec des cadres politiques encourageant non seulement les réductions d'émissions, mais encore leur élimination par la conservation et la gestion durable des forêts, ainsi que par l'accroissement des stocks de carbone forestier. Il faut également que les pays en développement préparent des stratégies sectorielles et intersectorielles cohérentes ou en accélèrent la préparation pour faciliter l'application de la REDD-plus. Dans une approche par phases, il y aurait une période provisoire lors de laquelle seraient appliquées différentes mesures institutionnelles, juridiques et pédagogiques, conçues pour les besoins spécifiques des pays. Le succès de ces mesures dépendra d'une consultation participative réelle et de la mesure selon laquelle tous les acteurs concernés — en particulier ceux qui ont des droits sur les forêts, comme les populations autochtones, d'autres communautés dépendant des forêts, les familles propriétaires de forêts et les petits propriétaires, ainsi que d'autres catégories de propriétaires de forêts — prendront part aux processus décisionnels. La REDD-plus doit offrir des possibilités de développement à tous ces groupes.

Les dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD ont abouti à un accord sur l'idée que les préoccupations des acteurs doivent figurer en bonne place dans les négociations de la CCNUCC et dans les politiques ultérieures d'application de la REDD-plus. Certains groupes ont souligné la nécessité de garantir la distribution équitable des paiements REDD. Pour une majorité de communautés forestières, au moins certains droits aux avantages provenant des forêts sont contestés. Les intérêts de ces groupes doivent être pris en compte, non seulement pour des raisons éthiques, mais encore pour éviter des

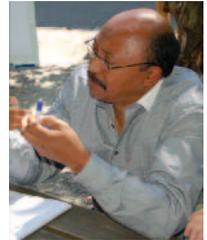
conflits qui mettraient en danger la contribution des forêts à l'atténuation des effets des changements climatiques.

Au commencement du premier dialogue de cette série, les questions suivantes ont été posées :

- ▶ Le financement de la REDD-plus doit-il dépendre des marchés ou des fonds publics ?
- ▶ Les mécanismes de financement de la REDD-plus doivent-ils être élaborés, avant tout, pour motiver les initiatives nationales ou régionales?
- ▶ Faut-il mettre un fonds à disposition pour mener à terme la phase préparatoire de la REDD-plus ?
- ▶ Dans quelle mesure les réductions d'émissions obtenues dans le cadre de la REDD-plus doivent-elles être fongibles (interchangeables) avec les réductions d'émissions d'autres secteurs ?
- ▶ Dans quelle mesure l'attribution des paiements REDD-plus doit-elle être soumise à la fourniture de coavantages ?

Les discussions ont bien avancé sur la plupart de ces éléments, mais la question de la fongibilité des réductions d'émissions REDD-plus n'a pas été résolue. Dans les pays en développement, les préoccupations relatives aux procédures d'établissement de niveaux de référence REDD-plus et les conséquences pour les mécanismes financiers associés ont été placées dans le contexte des besoins d'amélioration des capacités. Durant les dialogues TFD, des représentants d'entreprises ont insisté sur la nécessité d'explicitier les concepts de stocks et de flux de carbone, d'incertitude et de taux d'actualisation qui, ont-ils affirmé, soutiendront le processus décisionnel des investisseurs qui pourraient financer la REDD-plus.

La phase de préparation et de mise en place de la REDD-plus (voir chapitre suivant) a été discutée de manière approfondie à la lumière de ces préoccupations, entre autres : elle devrait servir à rendre les pays compétitifs du point de vue du financement futur de la REDD-plus et à



**Gérard Rambeloarisoa**



Benoit Bosquet

obtenir l'approbation pleine et entière de la REDD-plus, donnée librement en connaissance de cause par les communautés locales.

### DÉFINITIONS

Pour être efficaces, les débats sur le financement de la REDD-plus nécessitent de claires définitions afin de lever toute ambiguïté sur les questions controversées, autour desquelles se forment souvent des abîmes de désaccord. Il faut clairement définir l'inclusion proposée de la Gestion durable des forêts (GDF) dans la REDD-plus et la nécessité pour les Parties de s'engager à appliquer le principe du consentement préalable donné librement en connaissance de cause (voir ci après) aux populations autochtones. Les participants aux dialogues TFD ont convenu que certains désaccords peuvent cesser si l'on discute de l'esprit et de l'intention de ces termes spécifiques en fonction du contexte. Il est possible de concevoir les garde fous de manière à ce qu'ils identifient les besoins que les pratiques doivent combler. C'est un moyen constructif de contourner les points de vue extrêmes selon lesquels il faudrait soit inclure, soit exclure telle ou telle pratique.

**Gestion durable des forêts.** L'idée de GDF consiste à équilibrer la production de biens et services forestiers avec les résultats économiques, sociaux et environnementaux, sur la durée et à l'échelle des paysages. Actuellement, seulement une infime fraction du domaine forestier mondial est placée sous régime GDF. Hormis les possibilités d'amélioration et de nouvelles idées, la pratique de GDF s'appuie sur des décennies d'expériences, d'essais et d'erreurs en matière de gestion. L'échange d'idées contribuera à faire évoluer la GDF et à élargir sa portée. Des garde fous efficaces doivent être mis en place pour faire obstacle aux pratiques de gestion qui nuisent aux intérêts sociaux ou environnementaux et pour aider à résoudre les controverses qui émaillent le débat actuel.

Pour comprendre le concept de GDF, au moins sept éléments sont fondamentaux :

- L'étendue de la couverture forestière et le maintien du stock pour soutenir les dimensions sociales, économiques et environnementales.
- La diversité biologique et les services écosystémiques.
- La santé et la vitalité des forêts.
- Les fonctions productives des ressources forestières et leur durabilité.
- La préservation des services écosystémiques des forêts et des fonctions protectrices.
- Les fonctions socioéconomiques et la contribution des ressources forestières à l'emploi, la valeur ajoutée par la transformation et la mise sur le marché de produits forestiers, l'énergie, le commerce et les investissements.
- Les dispositions juridiques, politiques et institutionnelles habilitantes pour une gouvernance efficace des forêts.

**Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause.**

La plupart des Parties à la CCNUCC soulignent que l'application du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, tel qu'il est formulé dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, relève de chaque pays plutôt que de processus internationaux. Les participants aux dialogues TFD ont toutefois fait remarquer l'importance de processus de consultation robustes et transparents ainsi que de la participation équitable, d'emblée, de tous les acteurs, en particulier les populations autochtones et les communautés locales. D'un commun accord, ils ont insisté sur l'importance des normes de consentement préalable donné librement en connaissance de cause qui peuvent guider les processus de consultation pluriacteurs aux diverses étapes de l'application de la REDD-plus. Les garde fous et les systèmes de MRV doivent refléter l'esprit du consentement préalable donné librement en connaissance de cause et d'autres principes inscrits dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les participants aux dialogues TFD ont notamment discuté des points suivants relatifs au consentement préalable donné librement en connaissance de cause :

- ▶ Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause doit être libellé en termes plus diplomatiques pour traduire l'esprit derrière le principe ; cela devrait aider à atténuer la menace de blocage de son application par des pays isolés.
- ▶ Il convient d'élaborer des lignes directrices sur la consultation et sur le processus d'engagement précoce pour aider à informer les investisseurs et les acquéreurs sur le consentement préalable donné librement en connaissance de cause.
- ▶ On peut tirer des enseignements des pays qui ont leur propre mécanisme de REDD et de l'évolution à la Banque mondiale (où le principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause est encouragé dans le cadre du FCPF et du Programme d'investissement forestier — FIP) et au Programme ONU REDD.
- ▶ Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause est requis au niveau du marché dans le cadre des mesures d'atténuation appropriées aux niveaux national (MAAN) et international.
- ▶ La mise en place de garde-fous revient à appliquer les principes de précaution et de « ne pas nuire ».

**Coavantages.** La question des coavantages est axée sur les objectifs d'équité sociale et de biodiversité et est étroitement liée à la GDF et au développement durable. Les points suivants ont été soulignés à cet égard :

- ▶ Encombrer la REDD-plus d'un trop grand nombre de coavantages environnementaux et communautaires peut poser problème.
- ▶ Les services des ministères de l'Environnement qui se consacrent à la biodiversité sont souvent les services gouvernementaux les plus faibles.

- Les forêts doivent être valorisées pour leur carbone et leurs fonctions sociales tout autant que pour leur biodiversité.
- Les services écosystémiques communaux et autres services sont généralement sous évalués.
- Il convient de lier les compensations pour la biodiversité à celles pour le carbone forestier.
- Il faut un garde-fou dans le cadre de la REDD-plus pour « ne pas nuire » aux coavantages.
- Le suivi et la mesure des changements dans la biodiversité et les impacts sociaux pourraient être obligatoires pour les fonds multilatéraux et bilatéraux lors des phases de préparation, de mise en place, ainsi que de politiques et mesures de la REDD-plus.

**Mesure, communication et vérification.** Les systèmes MRV ne doivent pas seulement tenir compte des gains en carbone et mesurer les dynamiques forestières ; ils doivent suivre une démarche globale comprenant des critères sociaux et environnementaux. Les vérifications sociales et environnementales pourraient aussi être indépendantes des systèmes MRV.



Groupe de travail dans le Montreaux Dialogue

## Cadre Opérationnel pour les Phases de la REDD-plus



James Mayers

Un modèle d'approche par phases de la REDD-plus a été introduit en 2009 dans le Rapport Meridian.<sup>5</sup> Son cadre opérationnel, présenté ici, est le résultat direct des séances de discussion et de groupes thématiques du deuxième et du troisième dialogue TFD sur les cadres de financement de la REDD-plus. Le cadre présenté dans le tableau 3 traite des résultats, garde fous, mécanismes de financement et déclencheurs

**TABLEAU 3 : CADRE OPÉRATIONNEL POUR LES PHASES DE REDD-PLUS, MIS AU POINT DURANT LES DIALOGUES TFD SUR LES CADRES DE FINANCEMENT ET D'APPLICATION DE LA REDD-PLUS**

	<b>PREMIÈRE PHASE : Préparation et mise en place</b>	<b>DEUXIÈME PHASE : Politiques et mesures</b>	<b>TROISIÈME PHASE : Paielements liés aux résultats</b>
<b>Résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élaboration de stratégies nationales REDD-plus</li> <li>- Évaluation des moteurs du déboisement</li> <li>- Définition claire des droits</li> <li>- Préparation de la comptabilité carbone</li> <li>- Élaboration de protocoles socio-économiques et environnementaux</li> <li>- Évaluation du renforcement des capacités</li> <li>- Développement institutionnel</li> <li>- Activités de démonstration</li> <li>- Harmonisation des politiques de développement national et régional</li> <li>- Déploiement de processus pluriacteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités</li> <li>- Projets pilotes</li> <li>- Développement de portefeuilles nationaux</li> <li>- Partage des avantages et distribution équitable</li> <li>- Politiques et mesures habilitantes</li> <li>- Intégration de projets à petite échelle</li> <li>- Registre de carbone</li> <li>- Voie ouverte pour les investissements initiaux</li> <li>- Développement de la capacité institutionnelle, renforcement de la gouvernance forestière et réalisation de la réforme du régime foncier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réductions des émissions vérifiables par tierce partie et accroissement des stocks de carbone</li> <li>- Mécanismes de distribution équitable</li> <li>- Vérification</li> <li>- Évaluation des impacts environnementaux et sociaux</li> <li>- Procédures de mesure élaborées dans le cadre d'un processus d'apprentissage par la pratique</li> </ul>
<b>Garde-fous</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence</li> <li>- Participation et représentation</li> <li>- Attention particulière portée aux femmes et aux personnes démunies les plus vulnérables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plates-formes pluriacteurs</li> <li>- Vérifications sociales et environnementales</li> <li>- Vérification de la gouvernance et de la légalité</li> <li>- Consentement préalable donné librement en connaissance de cause</li> <li>- Mise en place de systèmes MRV</li> <li>- Transparence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Utilisation des systèmes MRV</li> <li>- Vérification du consentement préalable donné librement en connaissance de cause, vérifications sociales et environnementales</li> <li>- Comptabilité conforme aux règles du Comité international de normalisation de la comptabilité</li> </ul>

de chacune des trois phases de l'application de la REDD-plus ; il représente un terrain d'entente entre les participants au dialogue.

## INTRODUCTION À L'APPROCHE PAR PHASES

Une approche progressive de la REDD-plus, comprenant une phase de préparation et de mise en place, une phase de politiques et mesures et

<p><b>Mécanismes de financement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Subventions multi-latérales et bilatérales</li> <li>• Mécanismes tels que le FCPF et le Programme ONU REDD</li> <li>• Marchés volontaires du carbone</li> <li>• Fenêtres proposées au sein de la CCNUCC</li> <li>• Financement par le secteur public et le secteur privé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Application de tous les outils financiers possibles dans le cadre d'un portefeuille</li> <li>• Augmentation des investissements du secteur public et du secteur privé</li> <li>• Contributions volontaires des gouvernements, prélèvements internationaux liés aux marchés et aux transactions et adjudications des allocations d'émissions</li> <li>• Sources de financement concessionnaire multi-latéral telles que le Programme d'investissement forestier, les financements bilatéraux et privés et les paiements anticipés du marché</li> <li>• Garantie contre les risques financiers, politiques et relatifs aux moyens d'existence</li> <li>• Règles pour les paiements liés aux résultats</li> <li>• Mise en œuvre de mécanismes de distribution équitable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marché réglementé</li> <li>• Fonds réglementés hors marché</li> <li>• Garantie contre le risque</li> <li>• Mécanismes de distribution équitable</li> <li>• Pas de double comptabilité grâce à des registres transparents et à l'intégration de relevés de transactions</li> </ul>
<p><b>Déclencheurs/ critères d'aptitude</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation pluriacteurs</li> <li>• Élaboration d'un plan visant à surmonter les lacunes de la gouvernance et des politiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Systèmes appropriés de garantie juridique et de régime foncier</li> <li>• Approbation de la distribution des avantages</li> <li>• Capacité nationale de vérification par tierce partie</li> <li>• Création de registres de carbone et de relevés de transactions</li> <li>• MRV du consentement préalable donné librement en connaissance de cause</li> <li>• Indicateurs supplétifs</li> </ul>	

une phase d'application, permettrait d'élaborer des instruments adaptés à chaque pays pour s'attaquer aux moteurs du déboisement durant une période provisoire, avant que les liens aux marchés ne soient établis. Les participants aux dialogues TFD ont convenu que les phases initiales, même si elles sont essentielles, ne doivent pas trop se prolonger pour ne pas retarder inutilement l'introduction de mesures fondées sur les résultats dans la troisième phase. Une approche par phases devrait privilégier la souplesse et ne pas chercher à produire un modèle universel. Une approche par phases devrait en réalité donner aux pays la possibilité de concevoir des stratégies adaptées à leurs circonstances particulières et des portefeuilles de financement qui pourraient comprendre des financements liés à la fois aux marchés et aux fonds publics.

#### **Première phase : Préparation et mise en place**

Durant la première phase, les pays prépareraient des stratégies pour s'attaquer aux moteurs du déboisement dans le cadre d'un processus d'apprentissage par la pratique répondant directement aux besoins des populations locales. Les programmes de mise en place devraient se concentrer sur la réforme de la gouvernance des forêts, le renforcement des capacités et le renforcement des systèmes juridiques et de l'application des lois. La réforme de la gouvernance politique et institutionnelle ne peut réussir qu'avec un engagement équitable et réel des acteurs et la reconnaissance et l'amélioration des droits des populations autochtones et des communautés locales. Les droits à la terre, les droits fonciers et traitant du carbone doivent être clairement explicités, le plus vite possible. Des plates-formes pluriacteurs robustes doivent garantir la participation effective des parties prenantes aussi bien étatiques que non étatiques. Une attention particulière doit être accordée à l'équilibre entre les sexes et à la représentation des populations démunies les plus vulnérables. Cette phase pourrait être financée par les secteurs public et privé, par des subventions multilatérales et bilatérales et par des mécanismes d'investissement tels que le FCPF, le Programme ONU REDD et les marchés volontaires du carbone.

### **Deuxième phase : Politiques et mesures**

Le déroulement de la deuxième phase devrait ouvrir la voie aux investissements initiaux grâce au développement de systèmes MRV et à la définition des protocoles requis. Les pays constitueront des portefeuilles de financement composés de sources fondées sur le marché et sur les fonds publics. En tant qu'étape intermédiaire, la deuxième phase devrait permettre l'élaboration de politiques et de mesures nécessaires à l'application de la REDD-plus fondée sur les résultats. Les moteurs du déboisement, identifiés dans des plans d'action propres à chaque pays lors de la première phase, devraient être traités et éliminés. Les investissements revus à la hausse des secteurs public et privé seraient nécessaires en matière de capacité institutionnelle, de gouvernance des forêts et de réforme foncière. Le financement peut être obtenu dans le cadre de contributions volontaires des gouvernements, de prélèvements internationaux liés aux marchés et aux transactions et de l'adjudication d'allocations d'émissions. Les sources de financement concessionnaire multilatéral telles que le FIP, les fonds bilatéraux et privés et les paiements anticipés du marché sont aussi des possibilités de financement, mais elles doivent s'appuyer sur les résultats.



**Robert Bamfo**

### **Troisième phase : Paiements liés aux résultats**

Pour la troisième phase, les paiements liés aux résultats obtenus par les mécanismes du marché tels que le marché du carbone et les mécanismes fondés sur les fonds publics seraient versés pour des réductions d'émissions vérifiables par tierce partie et un accroissement des stocks de carbone. Les politiques du marché doivent être conçues dans le but de créer des mécanismes de distribution équitable, de stabiliser les prix et d'élaborer des moyens de gestion des risques et des crédits. La vérification par tierce partie par rapport aux niveaux de référence nationaux devrait comprendre des vérifications sociales et environnementales. Tant les mécanismes de partage des avantages que ceux de mesure seraient élaborés dans le cadre du processus d'apprentissage par la pratique qui caractériserait cette approche par phases.



Kanchan Lama

### **Déclencheurs**

L'utilisation de déclencheurs pourrait contribuer à simplifier et à faciliter la progression d'un pays, d'une phase à l'autre, et éviter les goulots d'étranglement. Fondés sur des critères sociaux et environnementaux, plutôt que sur l'unique aboutissement à des réductions d'émissions, les déclencheurs renforceraient la focalisation sur les garde fous et leur élaboration, garantissant la participation utile des principaux groupes d'acteurs ; la mise en place de la gestion du risque, ainsi que la promotion de coavantages sociaux et environnementaux, y compris la conservation de la biodiversité et la fourniture d'autres services écosystémiques.

### **PREMIÈRE PHASE : PRÉPARATION ET MISE EN PLACE**

#### **Résultats de la première phase**

Les participants aux dialogues TFD ont souligné l'importance des résultats spécifiques suivants durant la première phase :

- ▶ Les stratégies nationales REDD-plus devraient être conçues de manière participative, tenir pleinement compte des droits et des rôles des populations autochtones et des communautés locales et analyser les moteurs du déboisement, ainsi que les lacunes en matière de gouvernance forestière.
- ▶ Les stratégies REDD-plus devraient s'appuyer sur l'expérience et les résultats des projets pilotes dans le cadre d'un processus d'apprentissage par la pratique.
- ▶ Il faut disposer d'une véritable volonté politique pour intégrer les stratégies REDD plus dans les structures gouvernementales existantes et dans les fonctions gouvernementales, telles que les stratégies de réduction de la pauvreté et autres politiques générales, intersectorielles. Les mesures de renforcement des capacités reposeront essentiellement sur la collaboration et le partenariat entre les pays, y compris dans le cadre d'approches régionales.
- ▶ La réforme de la gouvernance forestière est un objectif primordial de la première phase. Une attention particulière

devrait être accordée aux arrangements fonciers, aux droits, à l'évaluation des risques, à la réforme et à l'application des lois sur les forêts. Des processus pluriacteurs équitables et des mécanismes de partage des avantages sont des conditions préalables au succès de l'application de la REDD plus.

- ▶ Les points techniques à traiter dans le cadre des consultations et dialogues des parties prenantes sont, entre autres :
  - les accords sur la portée de la REDD-plus et son applicabilité du point de vue du lieu choisi et des acteurs
  - les accords entre utilisateurs des terres, bénéficiaires des terres et propriétaires des terres, ainsi que sur les mécanismes de contrôle fiduciaire
  - la détermination des coûts de substitution, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur forestier.
- ▶ De nouvelles stratégies seront nécessaires pour dépasser les modèles habituels et favoriser des transformations en profondeur.
- ▶ Les activités de la première phase devraient s'intégrer au processus de la CCNUCC et il conviendrait d'utiliser des systèmes de comptabilité financière transparents et déjà existants. Les droits de propriété liés au carbone devraient être définis de manière semblable aux modèles actuels de droits de propriété.
- ▶ Il importe de concevoir des protocoles régissant la participation pluriacteurs, tant au niveau international que national, en s'inspirant des orientations et principes internationaux. Des protocoles sont tout particulièrement requis pour l'arbitrage et le règlement des différends ainsi que pour les arrangements et critères de partage et de distribution des avantages. Les plates formes pluriacteurs peuvent aider à renforcer la sensibilisation à la REDD plus aux niveaux national et sous national. Il faudra aussi rédiger des protocoles pour la création de bases de données en vue de fixer les niveaux de référence et de tenir des inventaires.

- ▶ L'analyse, la révision et la recherche intersectorielles sont nécessaires pour éclairer les domaines suivants et lever toute ambiguïté à leur sujet :
  - lacunes dans les politiques et la gouvernance
  - vérifications environnementales et sociales
  - éléments du marché tels que contrats légaux, flux de revenus et chaînes d'approvisionnement du marché du carbone
  - niveaux de référence nationaux
  - mise au point de systèmes MRV
  - lieu choisi pour les projets pilotes
  - rôle des différents acteurs — i.e. secteur privé, organisations non gouvernementales et gouvernements — dans la REDD-plus
  - thèmes de formation pour les projets pilotes et les groupes d'acteurs tels que : comptabilité du carbone, gestion des projets et des ressources naturelles
  - capacités variables des pays à tirer partie des négociations sur la REDD plus.
- ▶ La planification des politiques nationales et régionales doit relier les plans d'occupation des sols à l'échelle du paysage et les plans de gestion des forêts.

### **Garde-fous de la première phase**

L'élaboration de garde-fous sociaux et environnementaux pour la REDD plus est une condition préalable fondamentale du succès de l'application de la REDD-plus et n'aboutira qu'avec une participation transparente et utile des acteurs, y compris des populations autochtones et des communautés locales. L'application de la REDD plus devrait s'accompagner de garde fous précis ayant les caractéristiques suivantes :

- ▶ La structure des neuf groupes majeurs du Conseil économique et social des Nations Unies — telle qu'on la trouve au FNUF et à la Commission du développement

durable — est un modèle pour la participation inclusive des acteurs à la REDD-plus.

- ▶ Les autorités nationales reconnaissent le rôle des collectivités locales et traditionnelles, par exemple au niveau des villages, et appuient leur participation au renforcement des capacités.
- ▶ L'auto-sélection est encouragée, tout comme le retour d'informations vers les communautés locales et tous les participants.
- ▶ Un système de représentation est mis au point avec des principes directeurs sur les procédures de nomination des participants et des porte-parole.
- ▶ Les participants aux plates-formes d'acteurs de la REDD-plus doivent représenter les intérêts de groupes plus étendus. Des processus de sélection (auto-sélection) légitimes et une large représentation sont importants, mais ne doivent pas entraver l'efficacité du processus. On peut envisager des modèles s'appuyant sur le vote majoritaire ou sur le consensus ; un mécanisme d'arbitrage amélioré y est essentiel.
- ▶ Les garde-fous devraient protéger les populations démunies dépendant des forêts les plus vulnérables. Les jeunes et les femmes, en particulier, sont souvent privés de leurs droits et ignorés dans les consultations des parties prenantes. La REDD-plus doit disposer de garde fous garantissant la représentation adéquate des femmes et des jeunes.



Jan McAlpine

### Mécanismes de financement de la première phase

Dans la première phase, les subventions bilatérales et multilatérales sont d'importantes sources de financement, mais il se pourrait qu'elles soient insuffisantes. Renforcer les capacités des pays forestiers à tirer partie des négociations sur la REDD-plus peut permettre de combler les lacunes, mais les participants aux dialogues TFD ont également suggéré les mesures et les sources de financement possibles suivantes :

- ▶ mise en place de plans nationaux de financement des forêts, assortis de stratégies financières et de flux provenant du trésor public

- ▶ financement provenant du secteur privé, par exemple dans le cadre des initiatives de responsabilité sociale d'entreprise
- ▶ création de bons de carbone forestier en tant que mécanismes de financement
- ▶ préparation de projets pilotes
- ▶ financement par les secteurs public et privé
- ▶ arrangements multilatéraux avec des mécanismes tels que le FCPF et le Programme ONU REDD
- ▶ subventions bilatérales
- ▶ prélèvement sur les projets de marché volontaire au niveau national pour aider à payer le renforcement des capacités au niveau national
- ▶ marchés volontaires du carbone
- ▶ fenêtres proposées au sein de la CCNUCC.

### **Déclencheurs et critères d'aptitude pour la première phase**

Lors de la première phase, les déclencheurs pourraient être relativement souples afin d'encourager les pays à participer et à progresser rapidement de la planification à la réalisation. Les stratégies REDD-plus doivent être approuvées par tous les acteurs et reconnaître les méthodes traditionnelles de gestion des forêts. Tant les plans à l'échelle du paysage que ceux d'occupation des sols, et que ceux de gestion des forêts et des politiques de développement, doivent être harmonisés aux niveaux national et sous national et il serait judicieux de concevoir un plan pour surmonter les lacunes de gouvernance et des politiques.

## **DEUXIÈME PHASE : POLITIQUES ET MESURES**

### **Résultats de la deuxième phase**

Cette phase doit être axée sur la mise en œuvre de mesures pour obtenir des résultats crédibles et permanents quant au carbone, et s'inscrivant dans les cadres politiques nationaux et dans les réformes du secteur forestier. Pour que la REDD-plus devienne une option viable et permanente, intégrée à l'utilisation des terres, les pays doivent remédier à leurs déséquilibres socio-économiques. Il faudra renforcer les capacités

pour renforcer l'aptitude des gouvernements à mettre en œuvre les politiques et mesures, notamment dans les domaines suivants :

- ▶ recherche, développement et rapports gouvernementaux sur les méthodologies de REDD plus
- ▶ activités pilotes avec conclusions sur l'élaboration de systèmes MRV par la participation des acteurs
- ▶ mesures d'incitation, y compris exonération fiscale, pour encourager les parties prenantes à participer à l'application de la REDD-plus
- ▶ mise en place d'organismes garants, locaux et nationaux
- ▶ élaboration de mécanismes de gestion des risques relatifs aux moyens d'existence
- ▶ mise en œuvre de mécanismes d'arbitrage
- ▶ ouverture d'une voie pour des investissements immédiats
- ▶ développement de la capacité institutionnelle pour la mise en œuvre de réformes du régime foncier et de gouvernance forestière
- ▶ établissement de liens avec d'autres secteurs tels que ceux de l'énergie, de l'agriculture et du développement.

La REDD-plus ne doit pas se borner aux transactions fondées sur des projets. Pour que son application soit probante, il faut qu'elle dispose d'une gamme de catégories de projets éligibles au financement par différentes sources. La réforme juridique et politique relative aux forêts doit s'attaquer aux moteurs du déboisement et de la dégradation des forêts en appliquant les normes internationales, notamment celles de certification des forêts. Si l'on veut que les mécanismes REDD-plus soient efficaces, il est impératif d'explicitier et de rendre définitifs les droits fonciers, à la terre et traitant du carbone. Il y a lieu de se demander si, et comment, les mécanismes de financement de la REDD-plus peuvent résoudre de manière satisfaisante les conflits entre les arrangements fonciers traditionnels *de jure* et *de facto*, et comment ils peuvent mettre en pratique le principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause.



Godwin Kowero

Les portefeuilles nationaux de financement de la REDD-plus doivent inclure la participation des secteurs privé et public aux niveaux sous-national à la fois des régions et des projets, ainsi que prévoir le financement de projets pilotes qui permettront l'évolution de la REDD plus dans le cadre d'un processus d'apprentissage par la pratique. La gestion adaptative sera encouragée par des mécanismes de partage équitable des avantages.

Il faut mettre en place une infrastructure opérationnelle, fiable, transparente, responsable, permanente et efficace pour soutenir le développement des marchés du carbone ainsi que des marchés relatifs aux paiements d'autres services écosystémiques, qui sont en train de se faire une place sur des marchés financiers de référence. Un Relevé international des transactions pour la compensation du carbone forestier, assorti de registres internationaux multiples, jouerait un rôle important pour la gestion et pour la traçabilité des propriétaires de crédits carbone. Il garantirait la permanence et l'authenticité, tout en aidant à surmonter les obstacles aux niveaux juridiques, des transactions et des capacités, ainsi qu'en améliorant les possibilités réglementaires au sein des secteurs privé et public. Le recours au Relevé international des transactions,<sup>6</sup> couplé aux registres internationaux, garantirait l'intégration de transactions nationales, sous nationales et au sein de projets relatifs au carbone forestier (à la fois registres *ex ante* et *ex post*), de la comptabilité du carbone, de la comptabilité financière, des risques de fuites de carbone et de l'atténuation des risques et des échanges. Selon l'échelle (i.e. la superficie du territoire concerné ou la quantité de carbone piégé), les fuites pourraient être définies au niveau national ou des projets, ou pourraient encore s'appuyer sur des normes de résultats. Cette recommandation tient compte des enseignements essentiels tirés du Mécanisme pour un développement propre (MDP) et du marché volontaire du carbone.

#### **Garde-fous de la deuxième phase**

Des organismes indépendants devraient réaliser les vérifications environnementales et sociales qui seraient intégrées au système MRV et

feraient périodiquement l'objet d'un suivi. Pour plus d'efficacité, il serait utile de nommer une tierce partie parmi les organisations disposant actuellement de la capacité MRV. En général, les marchés considèrent que les garde-fous sociaux et environnementaux permettent de réduire les risques.

Il serait judicieux de considérer la durabilité des flux financiers à long terme pour la REDD-plus au niveau du portefeuille dans son ensemble, plutôt qu'instrument par instrument. Du point de vue de la comptabilité carbone, la capacité d'atténuation des risques institutionnels est importante pour assurer la permanence du carbone forestier. Différents instruments financiers sont disponibles pour garantir la durabilité des flux financiers au niveau institutionnel et il importe de les explorer de manière exhaustive.

Dans la deuxième phase, des portefeuilles nationaux de REDD-plus seraient mis sur pied et des projets pilotes permettraient d'élaborer les initiatives dans le cadre d'un processus d'apprentissage par la pratique. Les avantages devraient être partagés au moyen de mécanismes de distribution équitable.

Pour ce qui est de l'engagement des investisseurs et des donateurs, il faut un mécanisme qui démontre toute certitude, par exemple sur la permanence institutionnelle, le piégeage du carbone, la distribution équitable du revenu, la conservation de la biodiversité et le respect du principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause. Au besoin, les protocoles actuels de comptabilité du carbone forestier pourraient être utilisés avec des mesures garantissant la distribution équitable du revenu et la conservation de la biodiversité afin de créer un système de notation des pays du point de vue des investissements. Les principes de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives pourraient servir à évaluer la transparence et à créer un système de réaction aux enjeux, y compris de reconnaissance de la légalité dans le cadre des initiatives FLEG (Forest Law Enforcement and Governance).

Selon de nombreux responsables des forêts, la question de la participation des pays ne consiste pas tant à empêcher les pays de « renoncer » qu'à faire en sorte de « souhaiter rester ». On peut les y encourager en concevant des mécanismes qui autorisent une certaine souplesse pour leur participation future. Une approche pluriacteurs autorégulée peut aussi être utile, parce que les différents groupes de parties prenantes se considéreraient respectivement responsables de la conclusion d'un accord transparent. Un système de gestion transparent, reproductible et adaptable, fournissant des avantages économiques prouvés, peut donc encourager les pays à décider de rester dans le processus.

L'instrument juridique non contraignant du FNUF et les critères et indicateurs de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) peuvent servir de références pour des vérifications environnementales et sociales qui établiront que :

- ▶ des garde-fous garantissent l'intégrité tant environnementale que de la biodiversité
- ▶ les moteurs bien connus du déboisement et de la dégradation sont pris en compte dans les politiques de sauvegarde
- ▶ les politiques sont conformes au régime foncier et à la gestion des terres et que la REDD-plus est un élément à part entière d'un concept concerté d'utilisation des terres au niveau des paysages
- ▶ des garanties ont été obtenues pour les moyens d'existence et que les droits des organisations sont assurés
- ▶ tous les acteurs ont donné leur accord pour un système MRV.

Un mécanisme clairement défini et adapté devrait permettre de mettre en œuvre le consentement préalable donné librement en connaissance de cause, fondé sur des normes internationales et sur les meilleures pratiques pour les populations autochtones. Les groupes autochtones et leurs représentants doivent pouvoir participer à la formulation des politiques.

Les systèmes MRV concernent les variables sociales et économiques et devraient inclure ces dernières.

### **Mécanismes de financement de la deuxième phase**

Un portefeuille de flux financiers pour le financement de la REDD-plus peut comprendre une diversité de sources fondées sur les marchés et sur les fonds publics, y compris :

- ▶ selon le pays, la capacité de tirer parti des négociations sur la REDD-plus
- ▶ des subventions, prêts et prêts concessionnaires mixtes
- ▶ des fonds mondiaux tels que le FCPF et le FIP
- ▶ le financement inscrit dans le budget national
- ▶ des sources publiques et privées
- ▶ des flux bilatéraux et multilatéraux des secteurs public et privé
- ▶ des paiements pilotes liés aux résultats
- ▶ des contributions volontaires obtenues des gouvernements dans le cadre de prélèvements internationaux liés aux marchés ou aux transactions ainsi que l'adjudication d'allocations d'émissions.

Pour assurer les flux financiers, les systèmes financiers doivent s'appuyer sur des mécanismes de financement nationaux et locaux intégrés. Par exemple, un pays pourrait intégrer sa comptabilité nationale carbone avec les fonctions des organismes nationaux chargés des forêts et de l'environnement afin de garantir la responsabilité et la transparence au sein d'un cadre juridique national qui prévoit la distribution équitable du revenu, tout en améliorant la biodiversité. Les pays pourraient aussi mettre sur pied une réserve de crédits de carbone forestier ex ante disponible pour un investissement rapide des secteurs public et privé.

Des sources de financement concessionnaire multilatéral telles que le FIP, les fonds bilatéraux et privés et les paiements anticipés du marché seraient disponibles.



**Chris Farley**



Edgar Maravi

Il convient de se protéger des risques financiers, politiques et allant à l'encontre des moyens d'existence. En d'autres termes, il faut se doter des moyens nécessaires afin d'éviter les risques financiers, sociaux et environnementaux, selon les pratiques en vigueur de gestion des risques financiers, en mettant l'accent sur la capacité du vendeur de recevoir le financement. Des règles devraient être établies pour les paiements liés aux résultats et des mécanismes de distribution équitable devraient être mis en place.

#### **Déclencheurs/critères d'éligibilité de la deuxième phase**

Les déclencheurs de la deuxième phase déterminent le passage d'un pays à la troisième phase et pourraient comprendre les droits définis par la loi, une vérification indépendante du registre foncier par tierce partie, l'approbation de mécanismes avantages-distribution par les tribunes des parties prenantes et/ou la capacité d'appliquer et de vérifier les projets REDD-plus au niveau national. Les logiciels de registres du carbone devraient être liés à l'International Emissions Trading Organization et au Relevé international des transactions. Les indicateurs supplétifs pourraient comprendre les réductions ou l'élimination améliorée des émissions en tant que rémunération liée aux résultats, ou les progrès de la réforme de gouvernance. Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause devrait s'appuyer sur les normes internationales et les meilleures pratiques.

### **TROISIÈME PHASE : PAIEMENTS LIÉS AUX RÉSULTATS**

#### **Résultats de la troisième phase**

Au début de la troisième phase, les projets nationaux et locaux REDD-plus devraient avoir obtenu des réductions réelles des émissions et des accroissements des stocks de carbone dans le cadre des marchés du carbone et des mécanismes basés sur les fonds publics. Les résultats devraient être vérifiés de manière indépendante et des systèmes MRV efficaces devraient être en place — les gouvernements devraient communiquer selon des normes strictes et en fonction de niveaux de référence nationaux. Les risques financiers, sociaux et environnementaux devraient tous être éliminés ; les garde-fous sociaux et environ-

nementaux ne devraient donc pas être un fardeau, mais plutôt contribuer à attirer les investissements dans la REDD-plus. Les mécanismes de distribution équitable des avantages devraient également être vérifiés. Des procédures de surveillance devraient être élaborées dans le cadre du processus d'apprentissage.

### **Garde-fous de la troisième phase**

Durant la troisième phase, des vérifications financières, environnementales et sociales devraient être appliquées dans le cadre de MRV ou parallèlement aux MRV. L'esprit du consentement préalable donné librement en connaissance de cause devrait être reflété dans les garde-fous.

Il est primordial que les populations autochtones, les femmes et d'autres groupes marginalisés, ainsi que le secteur privé, participent à la REDD-plus. En conséquence, il serait bon d'envisager des mesures de renforcement de la participation pluriacteurs pour inclure les collectivités locales et traditionnelles et la structure en neuf groupes majeurs du Conseil économique et social des Nations Unies.

Des orientations sur la comptabilité financière pour reconnaître les actifs de carbone forestier peuvent être tirées du Financial Accounting Standards Board et du Comité international de normalisation de la comptabilité. La vérification indépendante doit tenir compte des niveaux de référence nationaux.

### **Mécanismes de financement de la troisième phase**

Ce sont des mécanismes fondés sur le marché, tels que les marchés du carbone, ainsi que des mécanismes basés sur les fonds publics qui devraient fournir les paiements liés aux résultats, vérifiables de manière indépendante, en matière de réduction des émissions et d'accroissement des stocks de carbone.

Le financement de la REDD-plus peut être intégré dans les fonds aussi bien réglementés que non réglementés.

En s'appuyant sur les connaissances acquises dans le cadre des mécanismes de partage des avantages existants, il faudra concevoir des politiques de marché propres à créer des mécanismes de distribution équitable, qui seraient axées sur la stabilisation des prix et la mise au point de systèmes de gestion des risques et de gestion du crédit.

Les paiements devraient être gérés en fonction des résultats en matière de stockage du carbone à grande échelle. La viabilité devrait aussi être assurée au moyen de normes claires, de transparence et de coûts de transaction suffisamment faibles.

Des fonds garantis peuvent être obtenus auprès des marchés du carbone réglementés et volontaires, ainsi que des fonds publics.

Pour éviter une double comptabilité, il faudra veiller à la transparence des registres et à l'intégration de relevés de transactions. Un prestataire de services financiers du secteur public et/ou privé devrait évaluer l'éligibilité des actifs de carbone forestier au moyen de garanties contre les risques.



Jürgen Blaser

# Architecture Financière

Adopter une approche par phases pour l'application de la REDD plus et l'élaboration de cadres financiers pour la REDD-plus présente plusieurs avantages, notamment :

- ▶ cette approche crée l'espace nécessaire pour une longue phase de préparation et de mise en place et permet, par conséquent, de renforcer les dispositions de gouvernance et les capacités
- ▶ cette approche permet au débat sur le financement de sortir du dilemme « fonds publics contre marché ».

## **ENGAGEMENTS, RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ET FINANCEMENT MIXTE**

Les dispositions financières qui seront prises pour les activités de REDD-plus devront remplir différentes obligations dans différents pays et le volume du financement devra augmenter avec le temps. Pour que les flux financiers soient stables, fiables et durables, les pays aussi bien développés qu'en voie de développement devront prendre des engagements et une coordination solide devra être établie entre donateurs et investisseurs des secteurs public et privé.

Les pays développés doivent avoir la volonté de garantir un appui et un financement à long terme qui se démarquent des modèles habituels de transferts financiers nord sud. Les pays en voie de développement, quant à eux, doivent s'engager à procéder à des réformes politiques et institutionnelles axées sur la transformation des dynamiques d'occupation des sols, sur la gouvernance forestière et sur le flux des ressources auprès des populations autochtones et des communautés locales. Comme les pays développés participants ne peuvent pas utiliser de fonds volontaire pour s'acquitter de leurs engagements, il faudra adopter une démarche fondée sur le marché.

Il est peu probable que la REDD-plus trouve un appui financier dans un contexte où il n'y aurait pas un minimum de dispositions de bonne gouvernance, bien que ce soit souvent là que le besoin d'application de la REDD-plus se fait le plus cruellement ressentir. On appelle ce

phénomène le « paradoxe de la gouvernance », un concept qui mérite de recevoir une plus grande attention dans les débats sur le financement de la REDD-plus. Un des moyens de s'attaquer au paradoxe consiste à mettre à disposition, dès la première phase, des fonds de style aide publique au développement (APD) versés immédiatement pour améliorer la gouvernance. Au lieu d'être un effort solitaire, le financement de la REDD-plus doit tenir compte des modèles d'atténuation en général et chercher à obtenir une plus grande intégration avec d'autres secteurs.

Il convient d'explorer les possibilités d'associer le cadre de financement de la REDD plus aux paiements pour d'autres services écosystémiques tels que la biodiversité. À cet égard, les efforts déployés par l'OIBT dans le cadre de son programme thématique REDDES (Réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et valorisation des services environnementaux dans les forêts tropicales) pourraient servir d'exemple. L'élargissement des paiements encouragerait une coopération intersectorielle essentielle et, en fournissant un revenu additionnel, aiderait aussi à compenser les coûts de substitution nécessaires, par exemple, pour empêcher la transformation de forêts et de terres forestières en des terres cultivées à haut rendements agricoles et financiers.

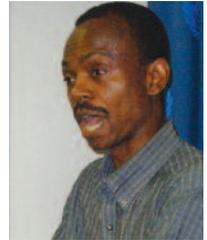
Tout mécanisme de financement de la REDD — qu'il soit fondé sur les marchés ou sur les fonds publics — doit rigoureusement tenir compte des concepts de stocks et de flux de carbone, d'incertitude et de taux d'actualisation. Il importe que ces concepts soient très clairs, car ils soutiendront les processus décisionnels de tout investisseur apportant un financement pour la REDD-plus, qu'il soit donateur, institution publique ou acteur du marché. Les investissements dans la mise en place de la REDD peuvent aider à rendre les pays compétitifs au sein d'une future architecture financière de la REDD ; une phase efficace de préparation et de mise en place peut garantir l'acceptation pleine et entière de la REDD-plus, donnée librement en connaissance de cause par les communautés locales. L'expérience acquise avec les marchés

volontaires du carbone, le boisement et le reboisement dans le cadre du MDP fournissent des leçons essentielles pour la conception des mécanismes de financement de la REDD-plus. Les cadres de financement de la REDD-plus doivent être reproductibles, transparents et adaptables.

### **OPTIONS DE FINANCEMENT PAR LES FONDS PUBLICS ET PAR LE MARCHÉ DANS LE CADRE D'UNE APPROCHE PAR PHASES**

Une approche par phases permettrait aux pays de mettre au point des options de financement selon leurs besoins particuliers et de dépasser le débat « marchés contre fonds publics ». Les pays devraient se doter de portefeuilles utilisant, de manière optimale et coordonnée, aussi bien le marché que les fonds publics et d'autres sources de financement. Une large coalition d'institutions des secteurs public et privé serait nécessaire pour fournir les investissements immédiats indispensables à la première et à la deuxième phase, ainsi que des prêts et subventions bilatéraux et multilatéraux. Le financement de la REDD-plus doit s'ajouter à l'APD habituelle.

Le financement provisoire des première et deuxième phases peut être obtenu dans le cadre de fonds bilatéraux ou d'arrangements tels que le FCPF et le Programme ONU REDD ; le FIP peut contribuer au renforcement des capacités, mais aussi aux investissements initiaux. Les besoins de financement augmenteront et la prévisibilité ainsi que la continuité du financement seront cruciales. Avec le temps, des sources additionnelles de financement pourraient comprendre des subventions, des prêts et des fonds garantis par les banques multilatérales et les marchés du carbone. Parmi les options de financement à long terme, on peut citer un fonds volontaire type APD et des mécanismes directs de marché pour les crédits REDD-plus. On pourrait aussi concevoir un mécanisme hybride générant des fonds dans le cadre d'adjudications ou établir un double marché dans lequel les crédits REDD-plus seraient liés aux réductions existantes et certifiées des émissions, sans être intégralement fongibles. Un ensemble de mécanismes pourrait être essentiel pour répondre aux besoins socioéconomiques particuliers et variables des



Lambert Okrah

**Ben Vickers**

différents pays, mais il est également primordial de mettre en place des dispositions de gouvernance transparentes.

Les marchés du carbone pourraient être mis en place à brève échéance et, en volume, auraient un potentiel nettement supérieur à celui d'un financement de type APD. En outre, ils encouragent la gestion du risque au niveau local, gestion qui concerne directement les problèmes d'application sur le terrain et qui réduit donc la nécessité de s'attaquer à ces problèmes à l'échelon national. L'idée des marchés du carbone est cependant délicate, compte tenu des sensibilités relatives aux réformes de gouvernance et des institutions qu'il faudrait mettre en place et qui, dans certains cas, peuvent être vues comme une atteinte à la souveraineté nationale ou portent sur les droits de propriété. La plupart des participants aux dialogues TFD avaient la conviction qu'il est très peu probable qu'un financement soit mis à disposition dans un contexte où il n'y aurait pas un minimum de dispositions de bonne gouvernance.

Les mécanismes de distribution sont particulièrement significatifs dans la deuxième phase : ils doivent garantir que les avantages parviennent à tous les acteurs et tenir compte des générations futures. Il est impératif que les avantages apportés aux bénéficiaires, sur le terrain, ne soient pas diminués de manière disproportionnée par des intermédiaires.

## Mesure, Communication et Vérification, Garantie Financière

La réussite ou l'échec de l'application de la REDD-plus est fonction de l'obtention plus ou moins atteinte des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> vérifiables de manière indépendante. Tout aussi importants, cependant, sont l'efficacité financière et le respect de garde fous sociaux et environnementaux fondamentaux.

Dans les dialogues TFD, les participants se sont accordés sur l'importance des politiques de sauvegarde à concevoir dans le cadre d'une approche par phases. En d'autres termes, les phases de préparation et mise en place, politiques, mesures et application doivent toutes être dotées de garde-fous tenant compte de la transparence, de la propriété, de la légalité, de la gouvernance et du consentement préalable donné librement en connaissance de cause. Par ailleurs, les garde-fous doivent garantir que les parties prenantes, en particulier celles qui sont habituellement marginalisées comme les populations autochtones, les petits propriétaires de forêts et les petites entreprises forestières, ainsi que les groupes communautaires, aient les moyens de s'organiser et de se faire représenter dans les processus décisionnels. Les parties prenantes clés doivent être identifiées lors de la phase de préparation et de mise en place ; un mécanisme de participation doit être conçu pour faciliter le courant d'informations entre ces groupes tout au long des trois phases. À chaque phase, le consentement préalable donné librement en connaissance de cause doit être appliqué, même si l'optique change avec chaque phase.

Outre l'évaluation des changements dans les stocks de carbone, les résultats des activités REDD-plus doivent être mesurés en fonction d'indicateurs sociaux, environnementaux et financiers, aux niveaux local, national et mondial. Des processus rigoureux sur les plans social, écologique et financier, fondés sur la gestion adaptative et l'apprentissage et disposant d'une participation pleine et entière de la communauté, produiront des actifs de carbone sûrs et négociables convenant au système axé sur le marché qui caractérise la troisième phase. Dans la première phase, l'accent serait mis sur la réduction des risques et sur la fixation des paramètres des activités REDD-plus qui

permettront d'obtenir les réductions lors des phases ultérieures, garantissant ainsi l'efficacité du mécanisme par une forte participation des acteurs. Il convient également de réduire les risques pour les moyens d'existence : pour cela, il faudra se pencher sur les réformes de gouvernance ; les droits à la terre, le régime foncier et les droits relatifs au carbone ; ainsi que les droits et les besoins des populations autochtones et d'autres communautés locales. Au cours de la deuxième phase, l'apport de financement REDD-plus peut être mesuré en fonction de critères supplétifs liés aux résultats tels que le taux global de déboisement, l'application de politiques et le renforcement réel des droits des communautés locales. Durant la troisième phase, les résultats doivent reposer sur une vérification indépendante des réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> selon les circonstances locales de chaque pays.

Les parties prenantes liées aux forêts concordent sur la nécessité d'adhérer au principe de consentement préalable donné librement en connaissance de cause dans le cadre de l'application des stratégies de REDD-plus ; le principe doit être appliqué à chaque phase. Il importe d'intégrer des mécanismes d'arbitrage et de règlement des différends en tant que garde-fous véritables. Les participants aux dialogues TFD ont noté que l'intention du consentement préalable donné librement en connaissance de cause est étroitement liée à la participation et à la consultation des acteurs ainsi qu'à la fourniture de coavantages tels que des moyens d'existence durables et la conservation de la biodiversité, ainsi que le partage et la distribution équitables du revenu lié au carbone forestier. Le consentement préalable donné librement en connaissance de cause est un droit des populations autochtones, mais c'est aussi un processus consultatif et une obligation qui s'applique à tous les acteurs tels que les communautés locales et les propriétaires de forêts.

Les vérifications sociales, environnementales et financières doivent avoir un statut égal à celui d'autres aspects de la mesure de la REDD-plus. Les garde-fous seront d'autant plus efficaces que les mesures seront réalisées de manière indépendante, avec une vérification et un contrôle gouvernementaux limités, ou que les vérifications sociales et environ-

nementales seront totalement cédées à tierce partie. L'amélioration de la coopération intersectorielle et de la coordination aux niveaux national et sous national aidera à renforcer la capacité à maintenir les garde-fous. Les vérifications devraient s'appuyer sur les méthodologies existantes et encourager la collaboration avec le secteur privé. Certes, les garde-fous sont importants, mais les arrangements REDD-plus ne doivent pas être encombrés d'obligations mettant en péril la créativité du marché ou des processus de réforme foncière. De même, sachant qu'il s'agit essentiellement d'un mécanisme relatif aux émissions, il ne faut pas s'attendre à ce que la REDD-plus fasse des miracles en matière d'amélioration des conditions sociales et environnementales.

La vérification sociale doit comprendre des dispositions spécifiquement axées sur les questions de parité homme-femme et sur l'inclusion des jeunes. Les populations autochtones et d'autres peuples dépendant des forêts doivent participer à la conception et à l'application de toutes les activités des mécanismes REDD-plus. Les avantages ne peuvent pas être fixés, mais doivent résulter de processus assurant la participation de groupes locaux dès le début des processus décisionnels. Des mécanismes de distribution adéquats doivent être assurés et les dispositions concernant les avantages doivent être précisées. Le niveau de référence minimal absolu consiste à mesurer et à éviter les impacts négatifs sur les populations démunies dépendant des forêts.

La vérification environnementale doit rendre compte de la conservation de la biodiversité et du maintien d'autres fonctions écosystémiques telles que la protection des bassins versants et des sols, ainsi que l'approvisionnement continu en produits forestiers ligneux et non ligneux. La conservation de régions très riches en biodiversité doit être prioritaire, y compris au niveau des premières mesures de restauration des paysages forestiers. En ce qui concerne la vérification sociale et financière, il faut préférer une vérification indépendante par tierce partie.



## Dispositions Institutionnelles

L'application de la REDD-plus réclame des réformes de gouvernance forestière dans le cadre de processus inclusifs qui s'appuient sur les systèmes de gouvernance forestière existants. Elle tirera profit des leçons acquises par les mécanismes de comptabilité du carbone existants, tels que ceux déployés dans les marchés volontaires du carbone.

### **RÉFORME DE LA GOUVERNANCE ET PROCESSUS INCLUSIFS**

Le renforcement des dispositions et des institutions de gouvernance doit intégrer l'apprentissage par le pilotage, la gestion adaptative et le transfert de connaissances. Il faut mettre l'accent sur les progrès à réaliser sur des questions telles que les droits relatifs au carbone, les droits fonciers et les mécanismes de distribution.

Sous l'égide de la COP, il faudrait créer un organe de surveillance de la REDD-plus doté de responsabilités techniques, financières et administratives, y compris en ce qui concerne les protocoles de gouvernance forestière et de REDD-plus, afin de garantir à long terme un financement viable de la REDD-plus. La représentation des pays pourrait correspondre aux régions de l'Organisation des Nations Unies. L'organe de surveillance de la REDD-plus doit avoir le pouvoir d'évaluer l'aptitude des pays à passer d'une phase de REDD-plus à une autre. La COP pourrait fixer les priorités telles que le plafond de la proportion d'émissions de CO<sub>2</sub> qu'un pays de l'Annexe I peut compenser. Une approche projet par projet pourrait être adoptée lors de la première et de la deuxième phase, avec des subventions et des mesures rapides générées par le secteur privé. Les structures de gouvernance de la REDD-plus, tant au niveau national qu'international, doivent comprendre des mécanismes intersectoriels indépendants qui permettront de résoudre les différends et les conflits. La corruption ne saurait être négligée, mais on ne peut s'attendre à ce que la REDD-plus l'élimine à elle seule.

La REDD-plus doit reposer sur une gestion des forêts transparente, inclusive et responsable, en s'appuyant sur les processus locaux. Pour cela, il faudra disposer de partenariats solides fondés sur le respect des droits et sur la participation active des populations autochtones et des



First Last

communautés locales, conformes aux obligations et aux normes internationales, telles que celles qui sont contenues dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi qu'aux mesures et systèmes juridiques définis au plan local. Un des soucis majeurs sera de préciser et de renforcer le régime foncier, les droits de propriété et traitant du carbone. Dans la mesure du possible, l'engagement des acteurs doit prendre appui sur les nombreuses expériences de participation des parties prenantes aux processus FLEG au niveau national. Dans le processus de planification de la REDD-plus, les plates formes pluriacteurs ne contribueront pas seulement à la participation et à la représentation équitables, mais seront aussi plus efficaces et généreront des interventions plus utiles. Les plates formes pluriacteurs favorisent une meilleure compréhension du rôle de chaque groupe d'acteurs et aident à améliorer la communication entre les groupes ; elles peuvent donc être utiles pour éviter ou atténuer d'éventuels conflits.

Pour abaisser le plus possible les coûts de transaction et éviter la création d'un nouveau mécanisme mondial, il serait judicieux de recourir aux instruments existants fondés sur les forêts, comme les accords de partenariat volontaire, le Programme ONU REDD, le FIP, le FCPF et FLEG. Des efforts doivent être déployés pour renforcer la coordination et la collaboration entre ces instruments. Les organes de coordination nationaux de la REDD-plus doivent travailler avec les secteurs public et privé et disposer d'une composition pluriacteurs. La possibilité de canaliser la coopération intersectorielle dans le cadre du financement de la REDD-plus, de sorte que celle-ci ne soit plus un effort solitaire, mais fasse partie du plan général d'atténuation des effets des changements climatiques, demeure un élément important. Intégrer les paiements pour des services écosystémiques plus vastes dans le cadre du financement de la REDD-plus, comme c'est le cas au sein de l'OIBT et de son programme thématique REDDES, peut aider à resserrer les liens de coopération entre secteurs et à abaisser le coût de l'application de la REDD.

## **LEÇONS TIRÉES DE LA COMPTABILITÉ ET DES CODES DES IMPÔTS NORMALISÉS**

Les participants aux dialogues TFD ont fait remarquer qu'il existe des mécanismes pouvant servir de modèle pour concevoir les mécanismes de financement de la REDD-plus : notamment le marché volontaire du carbone, les projets de boisement et de reboisement dans le cadre du MDP et d'autres systèmes de financement fonctionnels pour les paiements pour les services écosystémiques. Le financement de la REDD-plus sera un processus d'apprentissage en soi ; en conséquence, le système de gestion employé dans le cadre du financement de la REDD-plus devra être reproductible, transparent et adaptable. Les dialogues TFD ont proposé des outils de financement qui pourraient être des instruments de sauvegarde, en particulier des principes de comptabilité accrédités par les organes fixant les normes de comptabilité financière, un mécanisme de garantie pour les crédits de carbone forestier et un système de vérification des crédits REDD.

Les mécanismes REDD-plus doivent reposer sur l'expérience acquise dans le cadre du marché volontaire actuel du carbone, notamment en ce qui concerne la comptabilité du marché du carbone ainsi que des normes et une certification crédibles. Au niveau national, les dispositions de la REDD-plus devraient appliquer les règlements et structures gouvernementaux existants et capitaliser sur les mécanismes actuels de suivi et de vérification indépendante, tels que les systèmes de certification des forêts. Pour les transactions et investissements relatifs au carbone, dans les secteurs public et privé, il faudra établir des normes pour les codes des impôts et la comptabilité financière conformes aux pratiques et institutions existantes. Lorsque ces dernières sont insuffisantes, de nouveaux mécanismes devront être créés. Au niveau international, le Relevé international des transactions devrait servir à la vérification des transactions.

## Rôle Futur du TFD

Les pays tropicaux forestiers montrent un intérêt pour participer aux mécanismes de la future REDD-plus, mais les ressources financières et techniques disponibles pour la planification et l'application des processus de mise en place demeurent encore limitées. Certes, les approches de la REDD-plus devront être adaptées aux pays et différeront, par exemple, du point de vue des sources de financement, mais les législateurs et les décideurs des différents pays feront face à des problèmes très semblables d'élaboration de stratégies nationales REDD-plus. On peut craindre que l'apport vital des parties prenantes aux questions essentielles qui entourent la REDD-plus et les possibilités de partager l'expérience et les enseignements acquis dans les projets pilotes et les processus nationaux ne se perdent.

Le TFD peut jouer un rôle clé en créant une boucle de rétroaction du niveau international au niveau local, et vice versa, pour aider à adapter les approches à la situation particulière de tel ou tel pays et aux circonstances changeantes, en suivant des préceptes établis pour durer. Les dialogues de terrain du TFD s'efforcent de combler les fossés entre l'enthousiasme et le savoir faire et de faire en sorte que les voix d'acteurs différents soient amplifiées. En octobre 2009, le TFD a lancé ses dialogues de terrain sur la mise en place de la REDD, une troisième série de dialogues sous le thème « Les forêts et le climat » dans le but de :

- ▶ catalyser les processus de participation des acteurs, sensibiliser et promouvoir l'exploration du défi que représente la mise en place de la REDD
- ▶ apprendre des expériences nationales et locales sur la phase de préparation et de mise en place de la REDD-plus
- ▶ établir une boucle de rétroaction entre les niveaux international et local des processus relatifs à la REDD-plus.

## Commentaire de Conclusion

Les participants à l'initiative TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus ont reconnu que celle-ci n'obtiendra des résultats durables que si elle peut être adaptée aux circonstances individuelles des pays et si les pays ont la volonté politique d'adapter les politiques et les méthodes en vue de satisfaire les besoins d'application de la REDD-plus. La nature des mécanismes de financement qui soutiennent la REDD-plus est fondamentale pour déterminer si, et comment, ces conditions préalables au succès sont remplies.



Stewart Maginnis dirige un groupe de travail à Montreux – Suisse

## Notes Finales



Montreux, Switzerland

- 1 Angelsen, A., Brown, S., Loisel C., Peskett, L., Streck, C., Zarin, D. (2009) *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): An Options Assessment Report*. Meridian Institute.
- 2 Le Relevé international des transactions a été établi par le Secrétariat de la CCNUCC en vue de vérifier que les transactions proposées par les registres sont conformes aux articles du Protocole de Kyoto. Les registres envoient les propositions de transaction au Relevé international des transactions qui vérifie chaque proposition. Les registres concluent la transaction sur approbation du Relevé international des transactions ([http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/registry\\_systems/itl/items/4065.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/registry_systems/itl/items/4065.php)).
- 3 [http://environment.yale.edu/tfd/uploads/TFD\\_Statement\\_Beyond\\_REDD.pdf](http://environment.yale.edu/tfd/uploads/TFD_Statement_Beyond_REDD.pdf)
- 4 Durant les dialogues TFD sur les cadres de financement et d'application de la REDD-plus, des discussions ont porté sur le débat entre les Parties à la CCNUCC à propos de la gestion forestière durable (GFD) et l'utilisation, dans le Plan d'Action de Bali, de l'expression « gestion durable des forêts » (GDF). Certains craignaient que la GFD ne couvre des pratiques du secteur privé qui ne sont peut être pas toujours durables. On part de l'idée que la REDD plus doit recouvrir le concept de gestion des forêts sur un mode durable, mais les participants aux dialogues TFD ont estimé qu'il importait de ne pas trop poursuivre cette discussion et de ne pas faire de distinction approfondie entre les deux termes.
- 5 Angelsen, A., Brown, S., Loisel C., Peskett, L., Streck, C., Zarin, D. (2009) *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): An Options Assessment Report*. Meridian Institute.
- 6 Le Relevé international des transactions a été établi par le Secrétariat de la CCNUCC en vue de vérifier que les transactions proposées par les registres sont conformes aux articles du Protocole de Kyoto. Les registres envoient les propositions de transaction au Relevé international des transactions qui vérifie chaque proposition. Les registres concluent la transaction sur approbation du Relevé international des transactions ([http://unfccc.int/kyoto\\_protocol/registry\\_systems/itl/items/4065.php](http://unfccc.int/kyoto_protocol/registry_systems/itl/items/4065.php)).

## Références et Sources pour de plus Amples Informations

Angelsen, A., Brown, S., Loisel C., Peskett, L., Streck, C., Zarin, D. (2009) *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation (REDD): An Options Assessment Report*, Meridian Institute (available at [http://www.redd-oar.org/links/REDD-OAR\\_en.pdf](http://www.redd-oar.org/links/REDD-OAR_en.pdf)).

FAO (2006) *Global Forest Resource Assessment*, FAO, Rome.

FAO (2005) *Global Forest Resources Assessment 2005: Progress Towards Sustainable Forest Management*, FAO, Rome.

Intergovernmental Panel on Climate Change (2007) *Mitigation of Climate Change, Working Group III Fourth Assessment Report*, Intergovernmental Panel on Climate Change, Geneva, Switzerland.

The Forests Dialogue (2009) *Financing Mechanism for Forest Mitigation Options*, a background/working paper prepared by C. Robledo and J. Blaser, Intercooperation, for the TFD Dialogue in Montreux, Switzerland.

Stern, Sir Nicholas (2006) *Stern Review: The Economics of Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge, UK.

van der Werf, G. R., Morton, D. C., DeFries, R. S., Olivier, J. G. J., Kasibhatla, P. S., Jackson, R. B., Collatz, G. J. and Randerson, J. T. (2009) *CO<sub>2</sub> Emissions from Forest Loss*, Nature Geoscience, Vol 2.

## Participants aux Dialogues

<b>Stuart Andrews</b>	Asia Pulp & Paper Co. Ltd. (APP)
<b>Ida Aronsen</b>	Econ Pöyry
<b>Robert Bamfo</b>	Forestry Commission, Ghana
<b>Charles Barber</b>	U.S. Agency for International Development
<b>Karine Belina</b>	Center for International Resources and Environment Department
<b>Jan Willem den Besten</b>	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
<b>Amha Bin Buang</b>	Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)
<b>Daniel Birchmeier</b>	Secrétariat d'État aux affaires économiques (SECO) (Suisse)
<b>Jürgen Blaser</b>	Intercooperation
<b>Jill Blockhus</b>	The Nature Conservancy (TNC)
<b>Benoit Bosquet</b>	La Banque mondiale
<b>Kathrin Bucher</b>	Secrétariat d'État aux affaires économiques (SECO) (Suisse)
<b>David Cassells</b>	The Nature Conservancy (TNC)
<b>Eric Chevallier</b>	Intercooperation
<b>Carlos Chex</b>	Sotz'il
<b>Sim Heok Choh</b>	Forest Research Institute Malaysia (FRIM)
<b>Tim Christophersen</b>	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
<b>Joe R. Cobbinah</b>	Forestry Research Institute of Ghana
<b>Marcus Colchester</b>	Forest Peoples Programme
<b>Penny Davies</b>	UK Department for International Development (DFID)
<b>Peter Dewees</b>	La Banque mondiale
<b>Chimère Diaw</b>	African Model Forest Network
<b>Gerhard Dieterle</b>	La Banque mondiale
<b>Gary Dunning</b>	The Forests Dialogue (TFD)
<b>Christoph Dürr</b>	Gouvernement helvétique
<b>Chris Elloit</b>	Fonds mondial pour la nature (WWF)

<b>Consuelo Espinosa</b>	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
<b>Chris Farley</b>	United States Department of Agriculture, Forest Service
<b>Adam Gibbon</b>	Rainforest Alliance
<b>Carl Ulrich Gminder</b>	DANZER Group
<b>Fons Gribling</b>	Ministère des affaires étrangères
<b>James Griffiths</b>	World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)
<b>Ben Gunneberg</b>	PEFC International
<b>Jeannette D. Gurung</b>	Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (WOCAN)
<b>Xiaoting Hou</b>	The Forests Dialogue (TFD)
<b>David Huberman</b>	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
<b>Natalie Hufnagl-Jovy</b>	International Family Forestry Alliance
<b>Peter Iversen</b>	Ministère du climat et de l'énergie, Danemark
<b>Bill Jackson</b>	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
<b>Raja Jarrah</b>	Care International
<b>Chris Knight</b>	PricewaterhouseCoopers LLP
<b>Varghese Paul Kottayil</b>	The Energy and Resources Institute (TERI)
<b>Godwin Kowero</b>	Forum africain des forêts
<b>Skip Krasny</b>	Kimberly-Clark
<b>Andrey Laletin</b>	Global Forest Coalition, Russie
<b>Kanchan Lama</b>	Women Organizing for Change in Agriculture & NRM (WOCAN)
<b>Joseph Lawson</b>	MeadWestvaco Corporation
<b>Ivar Legallais-Korsbakken</b>	The Norwegian Forest Owners' Federation
<b>Henrik Lindhjem</b>	Econ Pöyry
<b>Annette Lthi</b>	Intercooperation
<b>Stewart Maginnis</b>	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
<b>Edgar Maravi</b>	La Banque mondiale

<b>Michael Martin</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>Francesco Martone</b>	Forest Peoples Programme
<b>Inazio Martinez de Arano</b>	Union des sylviculteurs du sud de l'Europe (USSE)
<b>Peter May</b>	Amigos da Terra Amazônia Brasileira
<b>James Mayers</b>	Institut international pour l'environnement et le développement (IIED)
<b>Jan McAlpine</b>	Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, Département des affaires économiques et sociales
<b>Colin McKenzie</b>	Global Forest Partners
<b>Sonia Medina</b>	EcoSecurities
<b>Valérie Merckx</b>	Commission européenne, Direction générale de l'environnement
<b>Lambert Okrah</b>	The Institute of Cultural Affairs International
<b>Tapani Oksanen</b>	Indufor
<b>Nathalie Olsen</b>	Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
<b>Ghan Shyam Pandey</b>	Federation of Community Forestry Users, Nepal
<b>Charlie Parker</b>	Global Canopy Programme
<b>Dila Ram Paudel</b>	Federation of Community Forestry Users, Nepal (FECOFUN)
<b>Romain Pirard</b>	Institute of Sustainable Development and International Relations (IDDRI)
<b>Herbert Pircher</b>	Stora Enso
<b>Sarah Price</b>	Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC)
<b>Boen Purnama</b>	Ministère des forêts, Indonésie
<b>Gérard Rambeloarisoa</b>	Ministère malgache de l'environnement, des forêts et du tourisme
<b>Juan Carlos Carrasco Rueda</b>	Alliance of Forest Peoples
<b>Hubertus Samangun</b>	Global Forest Coalition, Indonesia
<b>Maria Sanz-Sanchez</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

<b>Josphine Scherler</b>	Intercooperation
<b>Stella Schons</b>	The Forests Dialogue (TFD)
<b>Christer Segerstéen</b>	International Family Forest Alliance
<b>Agus Setyarso</b>	National Forestry Council Of Indonesia
<b>Ghan Shyam Pandey</b>	Federation of Community Forestry Users Nepal
<b>Markku Simula</b>	Ardot
<b>Roberto Smeraldi</b>	Amigos da Terra Amazônia Brasileira
<b>Fred Stolle</b>	World Resources Institute
<b>Marc Stuart</b>	EcoSecurities
<b>Jan Eric Studsrød</b>	Norwegian Agency for Development Cooperation
<b>Katharine Thoday</b>	Department of Energy and Climate Change, UK Government
<b>Gabriel Thoumi</b>	MGM International Group, LLC
<b>Femke Tonneijck</b>	UICN, Pays-Bas
<b>Anita Felicia Tzec</b>	Maya Institute of Belize
<b>Tiina Vahanen</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
<b>Rodrigo A. Valderrama</b>	Plantation Intl LLC
<b>Sibylle Vermont</b>	Office fédéral de l'environnement (OFE) (Suisse)
<b>Ben Vickers</b>	RECOFTC
<b>Jouko Virta</b>	APRIL
<b>Ben Vitale</b>	Conservation International
<b>Andy White</b>	Rights and Resources Initiative

## Remerciements



Outre les centaines de personnes qui ont participé à cette initiative, The Forests Dialogue souhaite tout particulièrement remercier les organisations et les personnes suivantes qui, grâce à leurs idées, leur appui, leurs conseils et leur persévérance en ont fait un succès.



**Financement :** Norad, SECO, OIBT, WBCSD, la Banque mondiale et WRI



**Hôtes du dialogue :** SECO, Intercooperation, Secrétariat du FNUF et UICN



**Coprésidents et conseillers :** James Griffiths, Stewart Maginnis, Daniel Birchmeier, James Mayers, Jan McAlpine, Gary Dunning



**Rédacteurs et réviseurs :** Jan Willem den Besten, Carmenza Robledo, Henrik Lindhjem, Marco Boscolo, Gabriel Thoumi



**Sous la direction de :** Alastair Sarre et Gary Dunning



Créé en 1999, le Dialogue sur les forêts (TFD) est le prolongement des dialogues et des activités qui ont commencé séparément sous les auspices du Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, de la Banque mondiale, de l'Institut international pour l'environnement et le développement et de l'Institut mondial des ressources naturelles. Ces initiatives ont convergé pour aboutir à la création du TFD lorsque les dirigeants de ces organismes ont convenu qu'il était nécessaire de disposer d'un cadre de dialogues international multibailleurs unique, axé sur la société civile et ayant un caractère permanent pour traiter des questions de foresterie d'importance mondiale. Le TFD a pour mission et objectif de rapprocher les principaux dirigeants en vue d'instaurer des relations fondées sur la confiance, l'engagement et la compréhension et, à travers eux, susciter des échanges de vues de fond sur les questions clés liées à l'aménagement durable des forêts dans le monde. Les dialogues du TFD servent de cadre pour échanger les aspirations, acquérir des connaissances et rechercher les nouveaux moyens de prendre des mesures concertées sur les questions hautement prioritaires de conservation et de gestion des forêts.

Le TFD prépare et organise des dialogues internationaux multibailleurs sur les questions ci-après:

- ▶ *Certification forestière*
- ▶ *Abattage illégal et gouvernance dans le secteur forestier*
- ▶ *Aménagement intensif des plantations forestières*
- ▶ *Forêts et préservation de la biodiversité*
- ▶ *Forêts et réduction de la pauvreté*
- ▶ *Forêts et changement climatique*
- ▶ *Investissement en foresterie localement contrôlé*
- ▶ *Consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)*

Le Comité directeur du TFD est actuellement constitué de 23 membres. Le Comité est chargé de veiller à la bonne gestion et d'assurer la supervision des activités du TFD. Il comprend des représentants des populations autochtones, de l'industrie des produits forestiers, des ONG environnementales, des détaillants, des syndicats et des milieux scolaires et universitaires.

Le TFD est financé par une combinaison de ressources de base et des fonds liés au dialogue. Il est appuyé par un secrétariat installé à l'École de foresterie et des études environnementales de l'Université de Yale aux États-Unis.

Pour plus d'informations et obtenir des exemplaires de cette publication, merci de nous contacter à l'adresse suivante:

The Forests Dialogue  
360 Prospect Street  
New Haven, CT 06511  
USA  
+ 1 203 432 5966  
F + 1 203 432 3809  
tfd@yale.edu  
[www.theforestsdialogue.org](http://www.theforestsdialogue.org)

Gary Dunning  
Directeur Général



The Forests Dialogue

Yale School of Forestry and  
Environmental Studies  
360 Prospect Street  
New Haven, Connecticut 06511  
USA

+1 203 432 5966

[tfd@yale.edu](mailto:tfd@yale.edu)

[info@theforestdialogue.org](mailto:info@theforestdialogue.org)

### **L'Objectif de TFD.**

“Le TFD a pour objectif de rapprocher les acteurs clés en vue d’instaurer des relations fondées sur la confiance, l’engagement et la compréhension et, à travers eux, susciter des échanges sur les problématiques majeures autour d’une gestion durable de la forêt dans le monde.”